

QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ**Wopke HOEKSTRA****Climat, Neutralité carbone et Croissance propre****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Ce fut un honneur et un privilège d'exercer la fonction de commissaire européen à l'action pour le climat au sein de la Commission sortante dirigée par la présidente Ursula von der Leyen. J'ai la profonde volonté de continuer à m'investir pour une Union européenne qui agit pour le bien de ses citoyens et de son économie, pour leur avenir dans la prospérité et la sécurité, et pour une Union qui prend au sérieux son rôle et ses responsabilités dans le monde.

L'un des éléments historiquement marquants des années 70 et 80, années de mon enfance, a sans aucun doute été la guerre froide, la douloureuse séparation de l'Europe par un rideau et un mur. J'ai appris dès mon plus jeune âge à ne jamais tenir comme acquis le privilège de la paix, de la prospérité et de la coopération, et à œuvrer pour cela. Ainsi, mes années passées à Rome, puis à Berlin et à Fontainebleau, m'ont donné l'occasion de vivre et de travailler à l'étranger, d'étudier des langues étrangères, de découvrir d'autres modes de vie, mais surtout d'apprendre les valeurs et les rêves que nous partageons en tant qu'Européens. Nous devons les défendre. Pour servir la cause publique et assumer des responsabilités, j'ai renoncé à ma carrière dans le secteur privé pour me consacrer à la fonction publique, d'abord aux Pays-Bas et, depuis octobre 2023, dans l'Union européenne.

En ce qui concerne mon parcours professionnel, j'ai eu l'occasion de travailler avec de nombreux partenaires différents dans toute l'Union. En tant que ministre des finances, j'ai travaillé au sein de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique et sur des dossiers tels que l'union des marchés des capitaux, l'écologisation des finances néerlandaises, ainsi que le lancement du «Fonds pour la croissance» (*Groeifonds*) afin d'accroître les investissements dans la croissance durable. Par ailleurs, sous ma supervision, les Pays-Bas ont adopté une législation contre les sociétés écrans et ont répondu au problème des redevances versées aux juridictions non coopératives et à faible taux d'imposition.

Pendant mon mandat de ministre néerlandais des affaires étrangères, j'ai travaillé avec mes collègues sur les grands défis de notre époque, tels que la guerre, la sécurité, les menaces et le changement climatique, ce qui m'a fait prendre conscience de l'importance de la coopération. En tant que ministre des affaires étrangères, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour œuvrer en faveur d'une Europe plus géopolitique, pour livrer des armes à l'Ukraine et tenir la Russie pour juridiquement responsable. C'est en travaillant ensemble, en Europe mais aussi à l'échelle mondiale, que nous, l'Union européenne, sommes les plus à même de relever ces défis.

Avec le collège des commissaires, j'ai travaillé avec le Parlement européen et le Conseil, dans le cadre de mon dernier mandat de commissaire à l'action pour le climat, à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des politiques nécessaires pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, et nos objectifs climatiques pour 2030. Je suis profondément convaincu que nous devons associer l'action pour le climat à une compétitivité accrue et à une économie prospère qui ne laisse personne de côté. C'est dans cet esprit que j'ai cherché à faciliter l'adoption de

législations climatiques, telles que les normes d'émission de CO2 pour les véhicules utilitaires lourds et la certification des absorptions de carbone.

Toutefois, l'Europe ne peut pas résoudre à elle seule les défis du changement climatique. Par conséquent, j'ai défendu les actions mondiales de la Commission en matière de changement climatique, en honorant notre engagement envers l'accord de Paris. En collaboration avec la présidente von der Leyen, j'ai travaillé avec nos partenaires du monde entier pour faire aboutir les négociations de la COP 28, ce qui s'est traduit par un engagement mondial de doubler les améliorations de l'efficacité énergétique, de tripler la capacité en matière d'énergies renouvelables et d'abandonner progressivement les combustibles fossiles dans le cadre du bilan mondial.

J'espère pouvoir dire que j'ai tenu les engagements que j'ai pris il y a 12 mois, lors de mon audition en tant que commissaire désigné au Parlement, et je vous assure que je continuerai si le Parlement me renouvelle sa confiance. Si ma nomination au poste de commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre est confirmée, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que nous maintenions le cap vers la neutralité climatique tout en développant notre économie.

Dans ce contexte, il est important de créer des conditions favorables pour que nos entreprises s'engagent dans la transition. Des outils tels que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) soutiendront l'ambition accrue de l'UE en matière de climat et garantiront que l'action pour le climat ne soit pas compromise par la délocalisation de la production vers des pays dont les politiques climatiques sont moins ambitieuses. Je contribuerai au développement de la prochaine étape de cette transition. Il s'agira notamment de proposer d'inscrire dans notre loi européenne sur le climat un objectif de réduction nette des émissions de 90 % d'ici à 2040. Assurer la compétitivité et une transition juste nous permettra d'atteindre l'objectif fixé pour 2040. Je souhaite également promouvoir un plan européen d'adaptation au changement climatique, conformément aux orientations politiques de la présidente élue et dans le prolongement de notre travail sur la résilience, la préparation et la gestion des risques climatiques. Nos efforts pour atténuer les changements climatiques tout en nous adaptant et en nous préparant à ces changements nous permettent d'être des pionniers sur le plan économique. C'est pourquoi, en collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, et en liaison avec les autres commissaires concernés, j'élaborerai le pacte pour une industrie propre en mettant l'accent sur la décarbonation, les technologies propres et l'incitation aux investissements.

Je suis fermement convaincu que le domaine de la fiscalité joue un rôle crucial dans le soutien de la compétitivité, de la prospérité et de l'équité, ainsi que dans la mise en œuvre de la double transition. Si mon mandat de commissaire est confirmé, je m'efforcerai de trouver des moyens pour que nos systèmes fiscaux soutiennent ces objectifs. J'œuvrerai notamment en faveur d'une taxation de l'énergie et de mesures fiscales encourageant l'adoption de technologies propres, et j'examinerai les moyens d'écologiser davantage les systèmes de TVA. L'équité fiscale dépend également de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Je m'efforcerai donc de maintenir le niveau d'ambition le plus élevé en Europe. En complément de nos efforts nationaux, je travaillerai avec les États membres sur la mise en œuvre de l'accord mondial sur la réforme de la fiscalité internationale.

Si mon mandat de commissaire est confirmé, je serai honoré et fier de rejoindre un collège dirigé par une présidente de la Commission qui a marqué l'histoire en devenant la toute première femme présidente en 2019. Tout au long de ma carrière professionnelle, j'ai soutenu l'égalité de genre, notamment en veillant à ce que mes propres équipes respectent la parité hommes-femmes. Mais la diversité va plus loin que l'égalité de genre. Les équipes diversifiées sont celles qui obtiennent les meilleurs résultats, et je vais donc promouvoir la diversité là où je le peux. En tant que père, je suis profondément conscient qu'une partie de ma responsabilité parentale, mais aussi de fonctionnaire, est de veiller à ce qu'ils héritent d'un continent et d'une planète où ils peuvent s'épanouir et aspirer au bonheur. Pour cela, leurs voix doivent être entendues. Dans le cadre de mes fonctions actuelles, j'entretiens un dialogue régulier avec les jeunes sur les politiques climatiques, qu'il s'agisse d'ambassadeurs du pacte pour le climat, de jeunes agriculteurs ou de jeunes qui soutiennent une cause spécifique, afin de veiller à ce que leurs points de vue soient pris en compte. Je suis déterminé à poursuivre cette participation des jeunes dans le cadre des dialogues en faveur de la jeunesse, que je me réjouis de lancer au cours des 100 premiers jours de mon mandat.

Si mon mandat de commissaire est confirmé, j'agirai dans le plein respect de la lettre et de l'esprit des traités et du code de conduite des commissaires. Je n'accepterai aucune instruction d'aucun gouvernement ou d'une autre entité et j'agirai toujours dans l'intérêt européen. Si une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de remettre en cause mon impartialité se présente, j'en informerai immédiatement la présidente. Ma déclaration d'intérêts est publique et complète, et je m'engage à veiller à ce qu'elle soit mise à jour en cas de changement de ma situation personnelle.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prêt à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Ayant travaillé en étroite collaboration avec le Parlement européen dans le cadre de mon rôle actuel de commissaire à l'action pour le climat, j'ai pu constater par moi-même son leadership, son expertise et son engagement à l'égard notre programme d'action pour le climat à l'horizon 2050. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'engage à nouveau à collaborer avec le Parlement et à respecter pleinement son rôle institutionnel et ses droits dans les domaines du climat, de la neutralité carbone, de la croissance propre et de la fiscalité. Je veillerai également à ce que les services placés sous ma responsabilité fassent preuve du même esprit de coopération et de respect envers le rôle du Parlement dans les différents domaines d'action.

Sous la direction de la présidente, je travaillerai en étroite collaboration avec tous les membres du collège. Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité de notre travail, une coopération étroite avec le vice-président exécutif pour une transition propre, juste et compétitive et le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle sera essentielle pour moi, tout comme le travail avec d'autres commissaires, notamment en ce qui concerne les services financiers, l'environnement et la résilience de l'eau, l'agriculture, l'énergie, les transports, le commerce, mais aussi la simplification.

J'ai toujours fermement soutenu que la réalisation d'objectifs communs et l'obtention de résultats fructueux reposent sur un dialogue régulier, la coopération, la confiance mutuelle et la transparence dans toute la mesure du possible. Je m'engage pleinement à coopérer de bonne foi avec le Parlement européen, conformément à l'accord-cadre. Cela s'applique à la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), à la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et à sa sous-commission des affaires fiscales (FISC), à la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) et à toute autre commission ayant un intérêt pour le climat, la neutralité carbone, la croissance propre et la fiscalité, ainsi qu'un besoin de dialogue.

Ayant acquis une expérience personnelle des interactions directes et régulières avec le Parlement, je considère non seulement ces relations comme un devoir institutionnel, mais aussi comme la pierre angulaire de nos relations et la base d'une élaboration et d'une mise en œuvre réussies des politiques. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je continuerai à participer aux débats parlementaires et à dialoguer avec le Parlement et ses membres sous divers formats dans les domaines relevant de ma responsabilité. Je m'engage à jouer le rôle de la Commission dans le processus législatif, y compris lors des trilogues entre le Parlement, le Conseil et la Commission, dans le plein respect de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» et de l'accord-cadre entre nos deux institutions. En tant que médiateur impartial, je traiterai le Parlement et le Conseil sur un pied d'égalité et fournirai des informations et des documents en conséquence, tout en respectant leurs droits et obligations institutionnels découlant des traités de l'UE.

Conformément à l'accord-cadre, je m'engage également à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que les résolutions du Parlement européen relevant de mon portefeuille reçoivent une réponse dans un délai de trois mois. Dans ses orientations politiques, la présidente élue s'est engagée à renforcer encore davantage la coopération de la Commission sur les résolutions du Parlement au titre de l'article 225, en faisant participer les commissaires à des dialogues structurés avec les commissions parlementaires sur ces résolutions. Je suis déterminé à assurer ce dialogue dans les domaines relevant de ma responsabilité. Comme je l'ai montré lors de mes multiples interactions formelles et informelles avec le Parlement jusqu'à présent, je continuerai d'accepter, dans les limites de ma capacité, les réunions, les lettres et les questions des députés parlementaires, que je traiterai aussi rapidement que possible. Il était important pour moi, à titre personnel, mais aussi pour la réussite de notre travail, de m'engager de manière proactive avec le Parlement européen dans l'ensemble du spectre politique avant et pendant les négociations de la COP 28 et sur tous les autres dossiers relevant de ma responsabilité, et je continuerai à le faire.

Je surveillerai l'application et la mise en œuvre des politiques relevant de mes domaines de responsabilité, et j'en informerai les commissions parlementaires compétentes.

Grâce à mon expérience en tant que membre élu du Sénat néerlandais de 2011 à 2017, puis en tant que ministre des finances, ministre des affaires étrangères et vice-premier ministre, et maintenant en tant que commissaire européen, je suis parfaitement conscient de l'importance d'entretenir de bonnes relations de travail et des interactions régulières. Par conséquent, j'ai toujours eu à cœur de nouer un dialogue proactif avec les députés parlementaires, en établissant un climat de confiance et en travaillant ensemble pour obtenir un large soutien. Dans mon expérience passée, cela a permis de trouver des solutions non seulement dans le cadre des processus législatifs ordinaires, mais aussi d'instaurer la confiance et le respect nécessaires, plus encore en période d'urgence ou de décisions politiques majeures, comme la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'aide à l'Ukraine et les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie.

Si mon mandat de commissaire est confirmé, je m'attends à ce que nous soyons parfois confrontés à des difficultés pour trouver des solutions et des accords. Toutefois, c'est dans ces moments de la vie politique qu'un échange ouvert, confiant et respectueux peut contribuer à trouver un terrain d'entente. Ma porte a été et restera toujours ouverte, et je suis heureux de savoir que beaucoup d'entre vous ont pu vérifier la validité de la promesse que je vous ai faite il y a un an.

Sous le slogan «travailler ensemble pour l'Europe au plus près des citoyens européens», la présidente élue s'est engagée avec son nouveau collègue sur la voie d'une Commission plus présente sur le terrain, qui agisse plus souvent et dans un plus grand nombre de régions. Je partage pleinement ce programme. En tant que seule institution directement élue par les citoyens dans les 27 États membres, le Parlement européen représente cette voix unique. Je compte me rendre régulièrement dans les États membres et à m'immerger, dans la mesure du possible, dans le contexte local des villes, villages, zones rurales et isolées pour rencontrer les citoyens et discuter avec vous de leurs besoins et de leurs objectifs. Ces échanges ont été parmi les plus enrichissants et prospectifs tant dans mes fonctions publiques précédentes qu'actuellement en tant que commissaire européen.

Le dialogue, le respect et un esprit de coopération honnête sont pour moi essentiels au service de l'intérêt public. Je m'engage à y recourir dans le cadre de mon travail avec vous sur le climat, la neutralité carbone, la croissance propre, la fiscalité et au-delà.

Questions de la commission des affaires économiques et monétaires

Fiscalité des entreprises et lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal

3. Comment envisagez-vous de soutenir la compétitivité dans l'Union au moyen des politiques fiscales, de réduire les coûts de mise en conformité fiscale et la charge fiscale, en particulier pour les petites entreprises, tout en poursuivant la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal? Quelle stratégie avez-vous à l'esprit pour surmonter le problème de l'unanimité au sein du Conseil en vue de l'adoption d'initiatives communes de l'Union en matière de fiscalité des entreprises, telles que DEBRA, HOT et BEFIT, et de propositions de lutte contre l'évasion fiscale, par exemple contre les sociétés écrans abusives au sein de l'Union? Présenteriez-vous une proposition afin de faire en sorte que les actifs et les monnaies numériques ne deviennent pas un vecteur de fraude ou d'évasion fiscale?

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je travaillerai à des initiatives fiscales de l'Union qui seront déterminantes pour soutenir la compétitivité, la prospérité et l'équité sociale de l'Europe, tout en permettant de continuer à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

La prospérité et la compétitivité durables de l'Europe sont des objectifs primordiaux du programme politique de la Commission européenne pour les années à venir. Pour les atteindre, faire des affaires devrait devenir plus simple et plus rapide en Europe, en particulier pour les PME. C'est pourquoi tous les commissaires auront pour mission de réduire les charges administratives et d'œuvrer pour une simplification accrue. Je compte mener ce programme en m'attelant en priorité aux travaux nécessaires pour simplifier et consolider les règles existantes de l'UE en matière de fiscalité des entreprises. Le bon fonctionnement du marché intérieur est essentiel à notre compétitivité, et il est par ailleurs vital que nous restions en phase avec l'évolution des marchés mondiaux concurrents. À cette fin, il sera important de remédier, partout où cela s'imposera, à la fragmentation de la législation en matière d'impôt sur les sociétés dans l'UE. Conformément à ma lettre de mission, je poursuivrai les travaux entamés sur la réforme de la fiscalité des entreprises afin de simplifier le cadre législatif, de supprimer les obstacles qui empêchent nos entreprises de se développer et d'exploiter au mieux les possibilités offertes par le marché intérieur.

Je commencerai par tester la résistance de l'acquis de l'UE en matière fiscale afin de repérer et de corriger les incohérences, comme les chevauchements, les contradictions et les règles obsolètes, par exemple en procédant à des évaluations de la législation existante pour vérifier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée des directives en vigueur sur la fiscalité directe. À ce jour, la Commission a déjà lancé des processus d'évaluation de deux directives dans le domaine de la fiscalité directe, à savoir la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD) et la directive relative à la coopération administrative (DAC). Ces évaluations s'inscriront dans le cadre d'un programme plus vaste visant à mettre de l'ordre, lorsque cela s'impose, dans l'acquis de l'UE en matière de fiscalité directe ainsi qu'à permettre une plus grande simplification et une réduction accrue des charges, conformément à l'engagement pris par la présidente de réduire d'au moins 25 % les obligations de déclaration, et de 35 % pour ce qui concerne les PME de l'UE. L'examen des directives permettra de repérer d'éventuels chevauchements, mais aussi les lacunes et les domaines dans lesquels la législation gagnerait à être formulée plus clairement ou renforcée.

L'amélioration du fonctionnement du marché intérieur passe également par la création d'un cadre favorable à l'avènement d'un paysage fiscal capable de résister à la fraude et à l'évasion fiscales. Étant donné que les technologies et les circonstances ne cessent d'évoluer, offrant de nouvelles possibilités d'évasion et de fraude, je continuerai à suivre la mise en œuvre et le respect de la législation de l'UE en matière de fiscalité directe. Une étape historique a été franchie avec l'accord mondial sur la réforme de la fiscalité internationale, qui introduit un taux d'imposition effectif minimum au niveau mondial pour les grands groupes. Outre la collecte d'informations fiscales, il est essentiel d'éliminer ou d'atténuer les manques à gagner fiscaux. À cet égard, l'UE peut soutenir les administrations fiscales en diffusant les bonnes pratiques et en élaborant des méthodes rigoureuses de calcul des manques à gagner fiscaux.

La procédure législative spéciale, qui requiert un accord unanime des États membres, est une condition difficile de la création d'une politique fiscale de l'Union. Cette procédure garde toute son importance pour les États membres, en ce qu'elle garantit leur souveraineté sur les questions qui touchent directement leurs économies et leurs finances publiques. Cela explique également que les États membres se montrent réticents à ce que l'on modifie le processus décisionnel du Conseil en matière fiscale en adoptant le vote à la majorité qualifiée. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je ferai tout mon possible pour continuer à obtenir des avancées sur les propositions relatives à la fiscalité des entreprises, par des interactions appropriées avec tous les États membres.

On notera qu'au cours du mandat de la précédente Commission, plusieurs propositions majeures dans le domaine de la fiscalité directe ont été approuvées à l'unanimité par les États membres, dont les directives relatives à la coopération administrative 7 (plateformes numériques) et 8 (transactions en crypto-actifs), la directive visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales dans l'Union (pilier 2) et, plus récemment, la directive relative au dégrèvement plus rapide et plus sûr de l'excédent de retenues à la source (FASTER).

La proposition visant à traiter la question de la distorsion fiscale en faveur de l'endettement (DEBRA) n'a pas été activement débattue au Conseil depuis 2022. Je sonderai la volonté des États membres de revoir cette initiative à la lumière du programme en faveur de la compétitivité défini pour le nouveau mandat et de l'ambition de mettre en place une union de l'épargne et de l'investissement. En outre, je m'emploierai à trouver des solutions innovantes pour doter d'un cadre fiscal cohérent le secteur financier de l'UE, en vue de soutenir une intégration plus poussée du secteur, de faciliter les opérations transfrontières et de favoriser la numérisation et l'innovation. La Commission a déjà lancé une étude afin d'analyser différents modes d'imposition possibles du secteur financier.

L'initiative «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT) proposée est un projet à long terme. L'élaboration d'un cadre d'imposition commun des entreprises dans l'UE constitue un objectif majeur depuis de nombreuses années et restera une priorité. Il nous faudra peut-être, dans les prochaines années, revoir cette proposition à l'aune des expériences acquises avec le pilier 2, qui a déjà commencé à modifier le paysage fiscal international.

J'ai bien conscience des problèmes que peuvent poser la classification, l'évaluation et l'administration des crypto-actifs pour les administrations fiscales qui cherchent à les taxer de manière équitable et efficace. Les services de la Commission ont collaboré avec les États membres afin de faciliter et d'encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques dans ce domaine. Parallèlement au règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA), qui régira les activités des émetteurs de crypto-actifs et des fournisseurs de services liés à ces derniers, la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (DAC 8) améliorera la transparence fiscale des

transactions en crypto-actifs et réduira les risques de fraude et d'évasion fiscales. Nous sommes prêts à examiner ces questions de manière plus approfondie, dans la mesure nécessaire.

Accord du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices concernant les piliers 1 et 2

4. L'accord de l'OCDE sur le pilier II, avec un taux effectif minimum d'imposition de 15 %, comprend des exceptions susceptibles de laisser des possibilités de planification fiscale agressive. Que comptez-vous faire pour lutter contre le transfert de bénéfices des entreprises et la concurrence fiscale dommageable au sein de l'Union et à l'égard des pays tiers, compte tenu des exceptions de l'accord fiscal mondial? La Commission européenne entend-elle présenter une proposition en cas d'absence de ratification de la convention multilatérale (CML) de l'accord sur le pilier I par une masse critique de pays?

La lutte contre la planification fiscale agressive de la part de grands groupes d'entreprises est un objectif fondamental de l'accord sur le pilier 2, qui transparait en outre clairement dans les règles types de l'OCDE et dans la directive de l'UE sur l'imposition minimale. Ces règles font partie d'une réforme majeure qui vise à limiter le nivellement par le bas des taux d'imposition des sociétés via l'instauration d'un niveau d'imposition minimum au niveau mondial.

Selon des données récentes publiées par l'OCDE ([The Global Minimum Tax and the taxation of MNE profit OECD](#)), le pilier 2 devrait produire des recettes d'un montant estimé compris entre 155 et 192 milliards d'USD par an (d'après les données recueillies pour la période 2017-2020). Si l'on s'attend à ce que deux tiers environ de ces recettes proviennent directement de l'impôt minimal, le tiers restant devrait résulter indirectement d'une réduction des transferts de bénéfices.

Il y a cinq ans, rares sont ceux qui auraient cru possible un accord mondial garantissant une imposition minimale effective des multinationales. Les exceptions faisaient partie intégrante du compromis global atteint. L'exception fondée sur le critère de substance vise à tenir compte des situations dans lesquelles le risque de pratiques agressives est limité du fait d'une substance économique importante. L'accord prévoit déjà une trajectoire de réduction progressive et a été négocié avec soin.

L'essentiel, à présent, est d'encourager le plus grand nombre de juridictions possible à mettre en œuvre le cadre du pilier 2. La Commission s'est efforcée de promouvoir le pilier 2 dans différentes enceintes (à l'OCDE et aux Nations unies, entre autres). Environ 90 % des multinationales ciblées devraient être soumises au nouvel impôt minimum d'ici à 2025, compte tenu des juridictions qui ont mis en œuvre ou annoncé la mise en œuvre des mesures. Toutefois, cela n'est pas suffisant pour préserver l'intégrité du système. Le paramètre majeur sera plutôt de faire en sorte qu'à partir de 2025, le «filet de sécurité» (la règle relative aux bénéfices insuffisamment imposés - RPII) s'applique aux contribuables des juridictions qui ne mettent pas en œuvre la directive et aboutisse à ce que les contribuables faiblement imposés soient taxés. Il s'agit là de l'élément décisif du cadre du pilier 2, qui permet de veiller à ce que les règles n'agissent pas au détriment des juridictions qui les respectent.

Dans ce contexte, je continuerai à encourager toutes les juridictions qui s'y sont engagées à mettre en œuvre les règles ou à apporter rapidement leur coopération à un échange efficace d'informations, afin de permettre l'application du pilier 2 par ceux qui y ont adhéré. Il sera essentiel que les règles soient appliquées de manière uniforme et coordonnée. Tous les efforts déployés récemment au sein de l'OCDE et du Cadre inclusif vont dans ce sens. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je ferai en sorte de collaborer avec tous les principaux acteurs concernés, en particulier les États-Unis. Enfin, si les règles sont contournées, par exemple au moyen de déclarations inexactes, voire frauduleuses, les États membres devront faire usage de leurs compétences d'appréciation et d'exécution pour garantir le bon fonctionnement du pilier 2.

Je tiens également à signaler qu'indépendamment du pilier 2, la Commission poursuit ses efforts plus généraux pour lutter contre l'optimisation fiscale agressive, comme en témoigne notamment la proposition Unshell, qui est à l'examen au Conseil depuis 2021.

En ce qui concerne le pilier 1, je reconnais qu'une imposition équitable et efficace de l'économie numérique s'impose de toute urgence. Les règles fiscales internationales actuelles ont été conçues pour les entreprises ayant une existence physique et ne tiennent pas suffisamment compte de la valeur créée par les modèles d'affaires numériques. La Commission a fermement soutenu les travaux de l'OCDE, effectués à la demande du G20/Cadre inclusif, une solution multilatérale étant préférable à une prolifération de solutions nationales. Quelque 140 juridictions se sont engagées initialement à atteindre cet objectif, que je soutiens personnellement.

La convention multilatérale de l'OCDE est prête et ne fait plus l'objet de discussions. Il nous faut désormais parvenir à un accord sur le montant B (une simplification de certaines règles en matière de prix de transfert) afin de débloquer le train de mesures dans sa totalité. Ce ne sera pas une tâche facile, comme le montrent les reports à répétition de l'accord. Cependant, je suis persuadé que ce n'est pas impossible, au vu de ce qui a déjà été accompli.

Je resterai résolument partisan d'une approche multilatérale de la fiscalité de l'économie numérique. Il serait dans l'intérêt de la communauté mondiale de trouver une solution rapide et coordonnée dans le cadre du pilier 1. Les services de la Commission chargés de la fiscalité participent activement aux discussions sur la future convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale, qui aura très probablement un large champ d'application.

Enfin, il ne faut pas oublier les travaux essentiels menés au sein du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, qui témoignent de la volonté de la Commission de promouvoir des normes internationales en matière de bonne gouvernance fiscale au niveau mondial. Grâce à cet axe de travail, 160 régimes fiscaux dommageables dans plus de 60 pays ont été modifiés ou supprimés. La Commission joue à cet égard un rôle moteur en proposant des modifications des critères d'inscription sur la liste de l'UE, qui doit continuer d'évoluer afin de s'adapter aux défis émergents. Je suis conscient de la nécessité de poursuivre la lutte contre les pratiques fiscales abusives et suis prêt à œuvrer pour une plus grande coordination internationale dans ce domaine.

Fiscalité environnementale

5. En ce qui concerne vos attributions en matière de climat et de fiscalité, comment utiliserez-vous la fiscalité pour progresser vers la réalisation des objectifs climatiques et quelles initiatives mettrez-vous en place pour évaluer les politiques en matière de taxation de l'énergie? Présentez-vous une nouvelle proposition de directive sur la taxation de l'énergie tenant compte des suggestions du rapport Draghi? Comment envisagez-vous de concilier l'objectif de réduction des émissions de 90 % d'ici à 2040 dans le cadre des négociations en cours au Conseil sur la révision de la directive sur la taxation de l'énergie? Proposez-vous, au cours de ce mandat, des mesures visant à taxer plus efficacement l'aviation et le transport maritime?

Je crois fermement que la fiscalité est un instrument de tarification essentiel pour la réalisation des objectifs climatiques. Elle peut devenir un catalyseur de la transformation, en encourageant les particuliers et les entreprises à faire des choix plus durables. Toutefois, actuellement, les taxes environnementales ne sont pas harmonisées au niveau de l'UE, ce qui se traduit par une variété de taxes environnementales et de taxes carbone entre les États membres. Ce manque de cohérence est source de confusion et nuit à l'efficacité de nos politiques climatiques. Si ma désignation en tant que commissaire chargé de la fiscalité et du climat est confirmée, je serai bien placé pour tirer le meilleur parti des outils existants et veiller à ce que la politique fiscale soit alignée sur les objectifs climatiques. Pour y parvenir, j'ai l'intention d'engager une réflexion avec les États membres sur une approche plus équilibrée et plus cohérente de la fiscalité environnementale. En travaillant de concert, nous pouvons créer des conditions de concurrence plus équitables et veiller à ce que tous les États membres soient en phase avec nos politiques communes en matière de climat et d'environnement. Le recours à des taxes environnementales, par exemple, pourrait être encore renforcé afin de garantir l'application du principe du pollueur-payeur.

La taxation des produits énergétiques et de l'électricité dans l'UE englobe des taxes qui ne relèvent pas du champ d'application de la directive sur la taxation de l'énergie (DTE). Le rapport Draghi souligne que les taxes sur l'énergie font partie d'un système plus large de droits, de prélèvements et de frais de réseau. J'ai bien conscience des répercussions des prix de l'énergie sur la compétitivité de l'industrie de l'Union et je m'inquiète de leurs conséquences pour les entreprises et les ménages. J'ai l'intention de me pencher sur les recommandations du rapport Draghi, notamment en ce qui concerne les solutions fondées sur une coopération entre États membres, en vue de renforcer le marché intérieur et de veiller à ce que les taxes, droits et prélèvements n'entraînent pas d'effets négatifs sur les prix de l'énergie et sur la compétitivité industrielle de l'UE, tout en soutenant les objectifs en matière de transition propre, en collaboration avec le commissaire chargé de l'énergie et du logement.

La proposition de révision de la DTE, dernier volet du paquet «Ajustement à l'objectif 55», qui n'a pas encore été adoptée et qui fait encore l'objet de négociations au sein du Conseil et du Parlement européen, vise à moderniser ce cadre en l'alignant sur les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie. Deux aspects primordiaux sont l'introduction d'un système de classement en vertu duquel les produits plus polluants sont davantage taxés, de sorte à encourager le recours à une énergie plus propre, ainsi que l'introduction de nouveaux produits tels que l'ammoniac et l'hydrogène. Pour favoriser encore plus l'électricité, les États membres seraient habilités à réduire à zéro la taxation de l'électricité fournie aux véhicules, aux avions ou aux navires (à quai). La révision visera

également à mettre à jour la structure des taux d'imposition, à limiter les possibilités d'exonération et de dérogation fiscales au niveau national permettant d'obtenir des réductions inférieures aux taux minimaux et à garantir une plus grande harmonisation des règles dans toute l'UE, sans amoindrir pour autant la capacité des États membres de générer des revenus. La révision de la DTE aidera l'UE à atteindre ses objectifs de réduction des émissions, en promouvant le recours à des combustibles plus durables ou renouvelables, tout en soutenant une croissance compétitive, socialement équitable et durable dans l'UE. La crise énergétique a mis en évidence la dépendance de l'UE à l'égard des combustibles fossiles en provenance de pays tiers. La DTE révisée jouera un rôle essentiel pour accompagner la transition de ces sources d'énergie importées vers de l'énergie pouvant être produite dans l'UE, comme les énergies renouvelables, ce qui rendra l'UE moins sensible aux chocs sur le marché international liés aux approvisionnements en provenance de pays tiers et moins dépendante de sources d'énergie extérieures.

La Commission continuera de travailler avec le Conseil pour tenter de parvenir à un compromis, en essayant de maintenir malgré tout un niveau élevé d'ambition. L'adoption de la DTE révisée peut contribuer à la réalisation de l'objectif de réduction nette des émissions de 90 % d'ici à 2040.

En ce qui concerne la fiscalité des transports aérien et maritime, je ne cacherai pas l'importance que j'attache à l'action dans ces secteurs. Pour préserver la compétitivité de l'économie européenne dans son ensemble, nous devons associer tous les secteurs à la réalisation de nos objectifs de réduction des émissions au niveau mondial. Sans cela, la charge sera trop lourde pour ceux qui ne sont pas exemptés. La proposition de révision de la DTE vise à mettre fin à l'exonération obligatoire applicable aux carburants pour l'aviation et le transport maritime. Ce changement devrait permettre d'appliquer des taux de taxation différenciés aux carburants en fonction de leurs performances environnementales. Cette mesure avantagerait les carburants durables d'aviation ainsi que les carburants durables et avancés pour les navires par rapport aux combustibles fossiles et contribuerait à stimuler les investissements dans la production et la fourniture de carburants durables pour les transports en Europe. Cette question s'est révélée politiquement sensible pour certains États membres. Une action au niveau international est fondamentale. En ce qui concerne le secteur de l'aviation, la Commission soutient résolument des initiatives telles que le groupe de travail sur les prélèvements de solidarité mondiaux (*Global Solidarity Levies Task Force*) et le programme de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale porté par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Nous nous attendons à ce que l'OACI établisse un système couvrant les vols hors EEE et garantissant des réductions effectives des émissions. Il conviendra, à cet égard, de prêter une attention particulière à la prochaine assemblée de l'OACI en 2025. Dans le cas contraire, la Commission devrait proposer d'étendre le SEQUE aux vols sortants, comme le prévoit déjà la législation de l'UE, afin de garantir que tous les secteurs de l'économie contribuent à la neutralité climatique en 2050. La Commission soutient également l'adoption d'un mécanisme ambitieux de tarification des gaz à effet de serre dans le secteur maritime sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI). Dans le même temps, le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'UE fixe déjà un prix pour les émissions de CO₂ provenant du transport aérien et maritime, tout en luttant contre les risques de fraude.

Actuellement, dans le domaine du transport de passagers, notamment aérien et maritime international, des taux de TVA nuls sont très souvent appliqués, quelles que soient les incidences de ces modes de transport sur l'environnement. Bien qu'il faille concilier la durabilité des transports avec la connectivité et des prix abordables, la taxation du secteur de l'aviation s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus vaste que la Commission a engagée sur l'avenir de la TVA. Cette réflexion concerne également les régimes spéciaux de TVA, y compris ceux applicables aux agences de voyages et aux opérateurs de transport de passagers, comme le souligne le rapport d'Enrico Letta sur le marché unique.

En complément des efforts de décarbonation de l'industrie, on pourrait aussi mobiliser à meilleur escient les outils de politique fiscale pour lutter contre la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement. En l'absence de véritables progrès dans le domaine de la fiscalité environnementale, les consommateurs achètent aujourd'hui trop de produits polluants au détriment de solutions de remplacement plus écologiques, comme des produits recyclés, alors que ces solutions seraient économiquement efficaces et souhaitables sur le plan social. De même, les entreprises «propres» n'obtiennent pas toujours de financements, tandis que les entreprises polluantes bénéficient de faibles coûts d'investissement, ce qui est inefficace. Les services de la Commission s'emploient actuellement à recenser les lacunes dans la réglementation. Par conséquent, il est trop tôt pour proposer des instruments spécifiques – qu'il s'agisse de mesures non contraignantes, comme des recommandations, ou de mesures plus ambitieuses, comme l'introduction de minima de l'UE pour les taxes environnementales autres que les taxes sur l'énergie; je peux néanmoins d'ores et déjà m'engager à donner une impulsion plus décisive aux mesures fondées sur le marché pour traiter les questions environnementales de manière plus complète.

Bref, la fiscalité aura un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs climatiques de l'UE. Je travaillerai en étroite collaboration avec vous, avec les services de la Commission et avec les États membres afin de parvenir à un équilibre qui reflète à la fois nos ambitions environnementales et les besoins économiques de nos citoyens, tout en garantissant la compétitivité de notre industrie.

Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

6. Dans le cadre de la diplomatie de l'Union en matière de changement climatique, que comptez-vous faire pour garantir que toutes les parties, en particulier les grandes économies et les économies émergentes, consentiront des efforts collectifs pour intensifier les actions en vue de la réalisation de l'objectif à long terme de l'accord de Paris? Quelles sont vos priorités pour la COP29? Quelles mesures concrètes proposerez-vous pour donner suite à l'accord conclu lors de la COP28 en vue de l'abandon progressif des combustibles fossiles dans le secteur de l'énergie? D'après votre lettre de mission, vous élaborerez un cadre de l'Union pour la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles. Comment comptez-vous rendre ce cadre opérationnel afin de satisfaire à l'exigence énoncée dans le 8e PAE, tout en garantissant la sécurité énergétique et en réduisant les dépendances?

Le principal objectif de la **diplomatie climatique de l'UE** est d'élever le niveau d'ambition et de stimuler les investissements. Nous voulons encourager nos pays partenaires à définir et à atteindre des objectifs climatiques ambitieux, conformes aux objectifs de l'accord de Paris. Grâce aux efforts de réduction des émissions déployés avec succès par l'UE, nous ne sommes aujourd'hui responsables que de 6 % des émissions mondiales. Il est essentiel de s'attaquer aux 94 % restants si nous voulons préserver notre climat et notre planète. La mise à jour prochaine des contributions déterminées au niveau national sera essentielle pour la mise en œuvre du consensus des Émirats arabes unis atteint à la COP28 et du bilan mondial convenu à Dubaï. Pour la COP30 au Brésil et au-delà, je contribuerai, avec l'aide d'autres membres du collège, à définir notre vision mondiale en matière de climat et d'énergie.

Concrètement, je défendrai le principe de la tarification du carbone en tant qu'élément essentiel d'un ensemble plus vaste de mesures destinées à atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Cette mesure permet de créer des conditions de marché qui renforcent les arguments économiques en faveur de la décarbonation et accélèrent la transition, mais aussi de produire des recettes qui peuvent être réinvesties dans la décarbonation et la transition. La tarification mondiale du carbone contribuera également à établir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises. Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE est un modèle pour de nombreux systèmes de tarification du carbone potentiels. Depuis son lancement en 2005, il a contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 47 % dans les secteurs concernés. Nous avons à cœur de partager notre expérience et nos connaissances afin d'inciter davantage de pays à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de tarification du carbone. C'est pourquoi je souhaite renforcer notre engagement à aider les partenaires à mettre en place une tarification et des marchés du carbone solides dans le cadre d'un ensemble plus vaste de politiques en matière de climat et d'énergie, en prenant appui sur la coopération existante. La **task force «Diplomatie internationale des prix et des marchés du carbone»**, dont j'ai eu l'initiative et qui a été mise sur pied récemment, pourrait bien changer la donne en ce qui concerne les 94 % d'émissions mentionnés plus haut. Comme pour l'UE, la tarification du carbone est peut-être la mesure la plus efficace que l'on puisse prendre. L'intérêt qu'elle suscite est réel, puisqu'un nombre croissant de pays, dont la plupart des pays du G20, mettent en œuvre ou envisagent des politiques de tarification du carbone, notamment en réaction au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. À ce jour, 75 instruments de tarification du carbone, couvrant 24 % des émissions mondiales, ont déjà été mis en place. Toutefois, ces politiques se caractérisent souvent par un faible niveau d'ambition, des tarifs peu élevés et une couverture limitée, et certains grands émetteurs sont encore à la traîne.

L'exemple et le succès de l'action de l'UE en faveur du climat sont un prérequis à tout dialogue constructif avec d'autres émetteurs majeurs ou émergents. La **crédibilité internationale de l'UE dépend de nos actions au niveau européen**, notamment les mesures «Ajustement à l'objectif 55», ainsi que de la vision exposée dans notre recommandation pour 2040. Le fait de démontrer que ces mesures fonctionnent facilite l'émergence d'un consensus politique dans d'autres pays. Les économies majeures et émergentes peuvent également mettre en place un environnement réglementaire propice et des incitations afin d'associer les entreprises et les citoyens à l'accélération de la transition écologique et de susciter des décisions d'investissements durables. De fait, nous promouvons de telles actions auprès de nombreux pays et à tous les niveaux politiques par l'intermédiaire du G7 et du G20, ainsi qu'au niveau bilatéral dans le cadre des alliances et partenariats verts, des dialogues de haut niveau, des partenariats pour une transition énergétique juste et des futurs partenariats pour des échanges et des investissements propres. Nous utilisons également des enceintes multilatérales telles que le programme de décarbonation du G7, le Club climat et la conférence ministérielle sur l'énergie propre. Nous continuerons d'aider, y compris financièrement, les partenaires à étudier la faisabilité de solutions concrètes et adaptées à leurs

conditions particulières. Enfin, nous tirons aussi activement parti de notre politique de voisinage, de notre politique commerciale et de nos partenariats internationaux pour soutenir la transition écologique. Parallèlement à cela, nous devons continuer à soutenir les pays et les communautés qui sont particulièrement vulnérables face au changement climatique, alors que leur contribution actuelle aux émissions mondiales est très réduite. Il y va aussi de notre propre intérêt: dans un monde fortement interconnecté, l'adaptation et le renforcement de la résilience au changement climatique peuvent aider à mieux gérer les risques de perturbation des routes commerciales et des chaînes d'approvisionnement mondiales (y compris alimentaires), et contribuer à la sécurité, à la résilience et à la stabilité de l'UE.

Mes **priorités pour la COP29**, comme convenu avec les États membres lors du Conseil «Affaires économiques et financières» du 8 octobre et dans les conclusions du Conseil «Environnement» du 14 octobre sur la COP29, sont les suivantes: i) parvenir à un résultat ambitieux et réalisable en ce qui concerne le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique; ii) conclure les négociations sur les orientations relatives à la mise en œuvre de l'article 6 de l'accord de Paris sur les marchés internationaux du carbone; iii) réaffirmer l'engagement mondial en faveur de la mise en œuvre du consensus des Émirats arabes unis et jeter les bases du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national; iv) intensifier les actions d'adaptation aux effets du changement climatique; et v) appeler l'ensemble des parties à soumettre les premiers rapports bisannuels sur la transparence d'ici à la fin de l'année.

En ce qui concerne le **suiti de la COP28**, j'encouragerai nos partenaires internationaux, en particulier les grands émetteurs, à présenter en 2025 des contributions déterminées au niveau national ambitieuses, tenant compte des résultats du bilan mondial sur la transition énergétique. J'adapterai notre soutien politique, technique et financier afin d'encourager la transition vers une énergie propre et une décarbonation industrielle ambitieuse des pays en développement.

En ce qui concerne les **subventions aux combustibles fossiles**, une mesure décisive pour les réduire de manière cohérente consisterait à décider de réviser la directive sur la taxation de l'énergie. Aussi m'efforcerai-je de trouver rapidement un terrain d'entente avec les États membres en vue de parvenir à un accord. Je travaillerai en outre sans relâche avec les États membres, les gouvernements nationaux étant compétents pour supprimer progressivement ces subventions. De plus, je ferai en sorte de favoriser les échanges de bonnes pratiques et une transparence maximale de ces subventions afin d'exercer davantage de pression, que ce soit via la mise en œuvre des plans nationaux en matière d'énergie et de climat des États membres ou via la révision du règlement sur la gouvernance. J'ajouterai que, comme je m'y étais engagé lors de ma première audition au Parlement, il y a un an, j'ai mis en place un inventaire au niveau de l'UE et continuerai à travailler sur cet aspect en collaboration avec le commissaire chargé de l'énergie et du logement. Parallèlement à cela, le Semestre européen et le futur outil de coordination de la compétitivité, le cas échéant, offriront des occasions de fournir des orientations supplémentaires aux États membres sur la manière de traiter cette question prioritaire. Enfin, nous mettons en place d'autres mesures visant à chiffrer les externalités négatives des combustibles fossiles, notamment le nouveau SEQE de l'UE dans le secteur du bâtiment, du transport routier et d'autres secteurs (SEQE 2), ainsi que le nouveau Fonds social pour le climat, destiné à soutenir les personnes les plus exposées à la précarité en matière d'énergie et de transport.

La suppression des subventions aux combustibles fossiles vise à rendre la transition plus rentable et facile à réaliser. Cette mesure permettra de garantir la sécurité énergétique et de réduire les dépendances, et de dégager les ressources nécessaires pour investir dans des capacités à faible intensité de carbone. Si votre crainte est que la suppression des subventions aux combustibles fossiles pénalise indûment les ménages à faibles revenus, je conviens tout à fait que cet aspect doit être pris en compte, par exemple dans le cadre des politiques sociales des États membres. L'outil le plus efficace consiste souvent à indemniser les ménages ou à les aider à opérer la transition, et non à maintenir les subventions en faveur des combustibles fossiles.

7. Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour garantir la mise en œuvre efficace et en temps utile du cadre législatif de l'Union en matière de climat à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs qui y sont fixés? Quel rôle voyez-vous pour le pacte pour une industrie propre dans ce contexte? Quelle est votre position sur la modification ciblée du règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures et les camionnettes mentionnée dans votre lettre de mission? Comment comptez-vous veiller à ce que les instruments réglementaires et financiers de l'Union, y compris le Fonds social pour le climat et le Fonds pour une transition juste, soutiennent une transition équitable vers une économie neutre pour le climat? En particulier en ce qui concerne le SEQE de l'UE 2, quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour veiller à ce que les groupes vulnérables soient protégés contre les hausses des prix de l'énergie, y compris par un contrôle de la bonne mise en œuvre des plans sociaux nationaux pour le climat et des recettes nationales du SEQE 2?

La mise à jour des **plans nationaux en matière d'énergie et de climat** (PNEC) est un processus essentiel au cours duquel les États membres établissent la manière dont ils parviendront à la mise en œuvre en temps utile du paquet «Ajustement à l'objectif 55» et contribueront à mobiliser les investissements nécessaires. J'intensifierai les contacts avec les États membres afin de veiller à ce qu'ils achèvent leurs PNEC dès que possible. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec les États membres à la mise en œuvre de leurs PNEC, notamment en dialoguant avec l'industrie et les partenaires sociaux et en organisant des discussions sur les manières de lever les obstacles majeurs à la transition. Mon objectif sera de faciliter la coopération et l'échange de bonnes pratiques sur des solutions concrètes permettant d'accélérer la transition tout en favorisant la compétitivité et en soutenant les plus vulnérables. Je tiendrai le Parlement européen pleinement informé grâce à des échanges réguliers.

L'objectif climatique à l'horizon 2040, pour lequel la Commission présentera prochainement un projet législatif proposant des modifications ciblées de la loi européenne sur le climat, offrira aux investisseurs une sécurité accrue et à plus long terme, afin de soutenir les décisions qui sont prises maintenant concernant les installations de production, les infrastructures ou les compétences, ce qui contribuera également à accélérer la réalisation des objectifs à l'horizon 2030.

Le **pacte pour une industrie propre** sera axé sur le renforcement de la compétitivité de l'industrie de l'UE et sur l'accélération de la décarbonation de l'Europe. Nous travaillerons à un ensemble d'initiatives visant à simplifier les procédures administratives pour la décarbonation de l'industrie, à mettre en place un cadre pour développer des marchés pilotes et à mobiliser des fonds pour la transition. Nous élaborerons des mesures portant notamment sur des prix de l'énergie abordables, afin de remédier à l'un des principaux désavantages concurrentiels de l'UE, ainsi qu'un acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, et plus particulièrement des industries à forte intensité énergétique, et conclurons des partenariats pour des échanges et des investissements propres, principalement avec nos pays partenaires.

La réalisation de l'objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 et de l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050, inscrit dans la loi européenne sur le climat, nécessite des politiques et des mesures ambitieuses pour garantir une réduction rapide et suffisante des émissions de tous les secteurs, dont le bâtiment et les transports, pour bonne partie. À cet égard, les **normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les camionnettes et les voitures neuves** définissent des objectifs en matière d'émission de CO₂ de plus en plus stricts, pour atteindre une réduction de 100 % des émissions à partir de 2035. Les orientations politiques indiquent ce qui suit: *«Parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 nécessitera un large éventail de technologies innovantes dans des domaines allant de la mobilité à l'énergie. Par exemple, l'objectif de neutralité climatique pour les voitures en 2035 apporte de la prévisibilité aux investisseurs et aux constructeurs. Sa réalisation nécessitera une approche neutre sur le plan technologique, dans laquelle les carburants de synthèse auront un rôle à jouer, grâce à une modification ciblée de la réglementation dans le cadre du réexamen prévu.»* Ces objectifs sont confirmés dans ma lettre de mission. Dès lors, la Commission travaillera à cette modification ciblée dans le cadre du réexamen prévu en 2026. À cette occasion, elle examinera également l'utilité des carburants de synthèse dans d'autres secteurs dans lesquels il n'existe pas d'autres solutions technologiques, tels que l'aviation et le transport maritime, compte tenu de leur rareté anticipée, de leur procédé de production à forte intensité énergétique et de leurs coûts prévisionnels.

Notre **cadre pour une transition juste** doit être adapté aux prochaines étapes de la transition climatique, d'ici à 2030 puis à 2040 et au-delà. La première priorité est de garantir l'utilisation des ressources de NextGenerationEU et du budget actuel. L'UE dispose d'un cadre de financement global, qui comprend les fonds de la politique de cohésion, notamment le Fonds pour une transition juste et la facilité pour la reprise et la résilience. Ce cadre sera encore renforcé avec le déploiement du Fonds social pour le climat. Nous travaillerons ensemble à l'élaboration d'un budget à long terme plus simple, plus ciblé et plus réactif, qui reflète les priorités stratégiques européennes et notre ambition d'être une Commission qui investit. Bien que je ne puisse préjuger du prochain CFP, je me félicite que la présidente se soit engagée à augmenter significativement les financements en faveur d'une transition juste. Si cela est confirmé, je veillerai à ce que cette augmentation cible les travailleurs, les entreprises et les citoyens vulnérables ainsi que les territoires confrontés aux plus grands défis liés à la transition. Tous devraient bénéficier des possibilités offertes par la transition et personne ne devrait être laissé pour compte. En collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation, je veillerai à ce que le Fonds social pour le climat libère les fonds supplémentaires nécessaires avant le lancement du nouveau système d'échange de quotas d'émission dans les secteurs du bâtiment, du transport routier et d'autres secteurs (SEQE 2). La Commission travaillera avec les États membres à l'élaboration des plans sociaux nationaux pour le climat, afin de veiller à ce que les ressources soient dépensées pour soutenir les ménages vulnérables, les microentreprises vulnérables et les usagers vulnérables des transports.

En ce qui concerne les préparatifs du Fonds social pour le climat, nous nous employons depuis 2023 déjà à garantir son déploiement rapide et efficace, en collaboration avec un groupe d'experts des États membres spécialement consacré à cette question. Dix États membres bénéficient actuellement d'une aide de l'instrument d'appui technique de la Commission pour estimer les incidences du SEQUE 2, identifier les groupes vulnérables et définir des mesures et investissements sur mesure pour leurs futurs plans. J'aiderai la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation à tenir le Parlement européen informé de la mise en œuvre du Fonds social pour le climat. Dans le cadre du «dialogue social sur le climat», les commissions compétentes du Parlement européen peuvent inviter la Commission deux fois par an pour discuter des plans sociaux pour le climat présentés, de l'évaluation de la Commission, de la réalisation des jalons et cibles et des paiements.

En ce qui concerne l'utilisation des recettes du SEQUE 2 des États membres, nous veillerons à ce qu'elles soient pleinement consacrées à l'action pour le climat et aux mesures sociales, ainsi que le prévoit la directive SEQUE révisée.

J'intensifierai le dialogue avec les États membres afin de trouver des moyens de surmonter les blocages et de les aider à garantir une transition juste et équitable. Je profiterai de la révision du règlement sur la gouvernance pour renforcer les modalités de traitement des problèmes liés à la transition juste. Je m'efforcerai de faire en sorte que la transition juste soit intégrée dans nos politiques de soutien à la décarbonation et coopérerai avec les autres commissaires pour veiller à ce que la transition juste favorise des emplois de qualité et que les biens et services dont nos PME et nos ménages ont besoin pour la transition soient accessibles et financièrement abordables.

8. Quelles nouvelles actions spécifiques prévoyez-vous de proposer en tant que cadre propice à la réalisation du nouvel objectif à l'horizon 2040 et comment comptez-vous concevoir l'architecture climatique de l'Union pour l'après-2030 de manière simple, équitable et rentable avec les ressources financières adéquates? Comment veillerez-vous à ce que tous les secteurs de l'économie contribuent d'une manière équitable et sur une base scientifique? Quelle est votre position sur l'évolution future du SEQUE de l'UE? Quels seraient vos plans concrets pour faire progresser les absorptions de carbone, tant permanentes que fondées sur les terres, en plus de réductions profondes et durables des émissions? Quelle est votre position en ce qui concerne la fixation d'objectifs de l'Union en matière d'absorptions de carbone, y compris un objectif distinct pour les absorptions permanentes de carbone dans le cadre de l'objectif à l'horizon 2040? Quelles mesures concrètes, législatives et/ou autres, et quelles nouvelles ressources de l'Union, dans le cadre du nouveau plan européen d'adaptation au changement climatique, souhaiteriez-vous proposer pour accroître la résilience de la société européenne, y compris des groupes vulnérables, des écosystèmes et de l'économie, et mieux s'adapter aux risques climatiques? Comment veillerez-vous à ce que l'adaptation soit systématiquement prise en compte dans chaque politique sectorielle de l'Union?

La Commission présentera prochainement une proposition législative visant à inscrire dans la loi européenne sur le climat l'objectif climatique à l'horizon 2040. Un objectif ambitieux pour 2040 doit aller de pair avec des conditions favorables, telles qu'une transition juste et équitable pour les personnes, des prix de l'énergie réduits et une amélioration du réseau électrique, entre autres. Le pacte pour une industrie propre sera la première occasion d'aborder ces conditions favorables, afin de veiller à la compatibilité entre les ambitions climatiques et la compétitivité industrielle.

Une fois l'objectif arrêté, la Commission sera en mesure de présenter des propositions relatives au **cadre d'action en matière de climat pour l'après-2030**. Je veillerai à ce que l'UE maintienne le cap, en m'appuyant sur le cadre stratégique complet dont nous disposons, en tirant les leçons du passé et en veillant à ce qu'il soit adapté à l'objectif 2040. Tandis que nous nous rapprochons de la neutralité climatique, nous savons que tous les secteurs doivent apporter leur contribution et que toutes les technologies sont nécessaires. Nous avons besoin de la clarté que confère l'objectif à l'horizon 2040 pour définir des politiques et apporter une sécurité à long terme aux décisions d'investissement, ce qui contribuera également à la réalisation de nos objectifs à l'horizon 2030. Je travaillerai main dans la main avec mes collègues pour que l'objectif à l'horizon 2040 puisse être atteint grâce à un pacte pour une industrie propre et pour faire en sorte que des investissements privés favorables à l'objectif commun que constitue une économie de l'UE compétitive et décarbonée puissent être mobilisés comme il se doit et leurs risques atténués grâce à l'action européenne. Nous devons investir dans les personnes, les compétences et la transition juste et utiliser la politique climatique pour accroître le bien-être des citoyens. La tarification du carbone, garantie par le SEQUE au niveau de l'UE, est essentielle pour la mise en place de mesures d'atténuation rentables et en tant qu'outil de financement produisant des recettes pour l'innovation, ainsi que pour soutenir les mesures bénéficiant aux groupes les plus vulnérables. En bref, une tarification du carbone bien pensée permet de répondre aux objectifs tant environnementaux qu'économiques et sociaux. Elle devra s'accompagner de mesures sectorielles, par exemple

dans les secteurs de l'énergie, des transports ou de l'utilisation des terres, et d'un cadre d'action favorable plus vaste, qui accorde une place centrale aux besoins sectoriels dans la transition.

La Commission fonde ses propositions et recommandations en matière de politique climatique sur des analyses d'impact approfondies, en parfaite cohérence avec ses exigences en matière d'amélioration de la réglementation. L'avis du conseil scientifique consultatif sur le changement climatique est aussi dûment pris en considération. J'insiste sur le fait que ces analyses s'appuient sur les outils d'analyse économique les plus avancés, qui sont également largement utilisés dans la littérature scientifique et qui permettent d'englober la totalité de l'économie de l'UE et ses différents secteurs, comme l'illustre l'analyse d'impact sur l'objectif climatique à l'horizon 2040 publiée par la Commission en février. Cela permet de garantir que les décisions stratégiques de la Commission sur le rôle des différents secteurs sont et resteront fondées sur une analyse approfondie ayant une assise scientifique, afin que nous puissions élaborer des trains de mesures susceptibles de faire aboutir nos objectifs de manière rentable, équitable et efficace. À cet égard, je resterai ouvert à un dialogue franc et transparent avec tous les secteurs afin d'atteindre nos objectifs climatiques d'une manière équilibrée et économiquement rationnelle.

En ce qui concerne, plus précisément, le **SEQUE de l'UE**, le réexamen de la directive SEQUE et de la décision concernant la réserve de stabilité du marché est prévu pour 2026. Il s'agira notamment d'examiner, d'une part, si la gestion des déchets doit être comprise dans le SEQUE de l'UE à partir de 2028 et, d'autre part, s'il faut intégrer les absorptions et encourager l'utilisation de carbone capté dans les produits, par exemple les carburants renouvelables, et si oui, selon quelles modalités.

Le réexamen de 2026 déterminera la couverture des vols internationaux par le SEQUE à partir de janvier 2027, ainsi que la faisabilité d'une couverture plus large du transport maritime. Il s'accompagnera d'une évaluation (une analyse rétrospective, fondée sur des données probantes) de la directive SEQUE et de la décision relative à la réserve de stabilité du marché. Nous étudierons également la nécessité d'ajuster le SEQUE de l'UE pour atteindre l'objectif de 2040. Il est évident que le SEQUE de l'UE doit être la pierre angulaire de la politique climatique de l'UE.

Je ne saurais trop insister sur le fait qu'une réduction importante et durable des émissions doit rester notre priorité. Par ailleurs, il peut être avantageux d'offrir aux industries une plus grande sécurité quant au **rôle des absorptions permanentes de carbone** dans la réalisation de l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2040. Nous évaluerons quelle combinaison de mesures est la plus apte à encourager à la fois les réductions d'émissions et les absorptions de carbone dans le cadre d'action pour 2040. Une politique efficace en matière d'absorptions de carbone sera nécessaire pour parvenir à une réduction nette de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2040 et à la neutralité climatique d'ici à 2050, ainsi que l'indiquent clairement la communication et l'analyse d'impact qui l'accompagne. Je veillerai à ce qu'une telle politique soit en place à la fin de mon mandat, et soutiendrai, en collaboration avec les partenaires publics et privés, les prémices d'un futur marché unique européen des absorptions de carbone. Les industries, les agriculteurs ou les sylviculteurs qui assurent des absorptions de carbone devraient être récompensés pour ce service, sans que les efforts de réduction des émissions ne soient entravés pour autant.

En ce qui concerne l'**adaptation au changement climatique**, les aléas climatiques croissants font partie des plus grands risques pour notre sécurité et notre prospérité; il est donc essentiel de renforcer la résilience et la préparation de l'UE face au changement climatique et de réduire l'exposition de notre économie et de notre société. Pour cela, des efforts concertés et plus importants doivent être déployés tant au niveau de l'UE qu'au niveau des États membres. Les politiques et mesures en vigueur sont vite dépassées par les effets climatiques. La résilience et la gestion des risques doivent être intégrées dès la conception. J'envisage de proposer un plan européen d'adaptation au changement climatique qui soutienne les États membres et garantisse que les risques climatiques sont pleinement pris en compte dans toutes les politiques de l'UE, depuis l'agriculture et les infrastructures critiques jusqu'à l'économie, en prêtant une attention particulière aux groupes vulnérables. La portée exacte du plan sera définie en collaboration étroite avec les parties prenantes. Il ressort nettement de l'évaluation européenne des risques climatiques et de la communication sur la gestion des risques climatiques qu'une plus grande convergence s'impose entre l'approche de l'UE et celles des États membres. Cela passerait notamment par l'établissement de valeurs de référence communes pour l'évaluation des dangers climatiques et la détermination du niveau de risque acceptable dans les décisions de politique publique et d'investissement. Quelles que soient les propositions formulées, je serai attentif à leurs implications sur le plan de la charge administrative. Conformément à ma lettre de mission, j'évaluerai la nécessité d'une future législation sur la résilience et la préparation au changement climatique, ainsi que l'a également demandé le Parlement récemment lors du débat en plénière et dans la résolution sur les inondations. Je m'attacherai tout spécialement à examiner les moyens de faire en sorte que la législation dans les domaines d'action particulièrement exposés aux risques climatiques soit adaptée à l'objectif poursuivi. Je souhaite qu'au minimum tous les actifs financés par l'UE soient conçus pour l'avenir, par la prise en compte des

enjeux climatiques et du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important», notamment.

Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

9. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission, et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles propositions législatives et autres initiatives proposerez-vous au collège des commissaires d'adopter au cours des cinq prochaines années, et en particulier au cours des 100 premiers jours? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques? Quels sont vos projets en particulier pour le pacte pour une industrie propre? Comment définissez-vous la «croissance propre»? Quel sera le rôle de l'économie circulaire dans votre action? Comment envisagez-vous de superviser et de soutenir la mise en œuvre du cadre juridique existant pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030 et quels sont vos plans et mesures envisagés pour atteindre l'objectif de réduction des émissions annoncé à l'horizon 2040? Comment veillerez-vous à ce que ces mesures interagissent avec la politique industrielle de l'Union?

Les connaissances scientifiques ne laissent aucun doute: nous devons mener une action climatique ambitieuse si nous voulons faire en sorte que la génération actuelle et celles qui lui succéderont puissent prospérer. Les effets du changement climatique se font sentir partout dans le monde, qu'il s'agisse de l'élévation du niveau de la mer ou de la multiplication des inondations, et font peser une menace sur l'approvisionnement alimentaire, la santé humaine et les infrastructures. Protéger notre planète, mais aussi notre prospérité, signifie que l'action climatique doit aller de pair avec la garantie d'une économie florissante et compétitive et le soutien à une transition juste et équitable pour les personnes, les régions et les secteurs les plus vulnérables. Je suis fermement convaincu qu'il faut pour cela une action résolue au niveau national et international, d'autant plus dans la période agitée et instable que nous connaissons sans doute dans les années à venir. Pour moi, cela signifie davantage de leadership, d'assertivité et de coopération, et j'ai la conviction que nous pouvons y parvenir. À la fin de mon mandat, je veux pouvoir dire que nous avons assuré la trajectoire vers la neutralité climatique en posant les jalons du leadership économique de l'Europe et en faisant de notre programme d'action en matière de croissance propre un modèle que d'autres acteurs mondiaux s'efforceront de copier.

En ce qui concerne les **initiatives législatives ou d'une autre nature au cours des cinq prochaines années, et en particulier pendant les 100 premiers jours**, conformément aux orientations politiques, j'élaborerai, en collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle et en concertation avec le vice-président exécutif pour une transition propre, juste et compétitive, un **pacte pour une industrie propre**, décrit plus en détail dans ma réponse à la 7^e question, qui renforcera la compétitivité industrielle de l'UE et accélérera sa décarbonation. Pour traiter ces questions, le pacte pour une industrie propre devra s'appuyer sur un ensemble cohérent d'initiatives stratégiques. Les lettres de mission reprennent plusieurs d'entre elles, notamment le plan d'action pour une énergie abordable, l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, le Fonds européen pour la compétitivité, le train de mesures sur l'industrie chimique ou le futur plan d'action industriel pour le secteur automobile.

Nous nous trouvons à un moment charnière pour l'industrie et la recherche européennes. Notre leadership technologique, notre capacité à relever les défis industriels et à saisir des opportunités nouvelles sont en jeu.

La tarification du carbone dans le cadre du SEQUE de l'UE continuera de jouer un rôle central pour orienter les décisions économiques vers les mesures de décarbonation présentant le meilleur rapport coût-efficacité. En outre, le SEQUE de l'UE continuera de produire des recettes qui devraient être utilisées, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour l'innovation, pour accélérer la démonstration et le déploiement de solutions neutres pour le climat innovantes dans un vaste éventail de secteurs (décarbonation industrielle, fabrication de technologies propres).

Tous ces aspects sont liés à la **croissance propre**, qui garantit la prospérité économique et le bien-être de nos sociétés dans le respect des limites de notre planète, en tirant parti de notre position avantagée dans le domaine en croissance rapide des technologies propres. Ce modèle de croissance implique que les sociétés humaines continuent de prospérer sans mettre en péril le bien-être des générations à venir ni compromettre d'autres formes de vie et écosystèmes. Une telle croissance ne peut être fondée sur la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; elle diminue au contraire la dépendance à l'égard des importations et renforce la sécurité et la résilience. D'un point de vue pratique, la croissance peut être considérée comme propre si elle contribue à stabiliser le climat, garantit la santé des écosystèmes et des habitats et préserve la biodiversité et la propreté de l'air et de l'eau.

La **circularité** fait partie intégrante de la croissance propre. Une économie circulaire bien pensée recèle de grandes

possibilités de compétitivité, depuis le recyclage des matières premières jusqu'à l'écoconception, en touchant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, y compris des mesures axées sur la demande de produits propres. En fixant un prix du carbone, nous encourageons de nombreux secteurs à devenir plus circulaires, la production secondaire de biens à forte intensité de carbone étant généralement beaucoup moins énergivore que la production primaire. Dans le cadre du réexamen prévu du SEQUE de l'UE, nous étudierons les moyens de promouvoir une utilisation et une réutilisation plus circulaires et durables du carbone dans nos industries. Nous veillerons à ce que les politiques qui ont une incidence sur les déchets et la fin de vie des produits soient cohérentes avec les politiques climatiques. Il s'agira notamment d'évaluer si les installations d'incinération des déchets doivent être intégrées ou non dans le SEQUE de l'UE, ce qui constitue une nouvelle partie du réexamen prévu en 2026.

Dès le début de notre mandat, comme décrit plus en détail dans la réponse à la 7^e question, nous proposerons de **modifier la loi européenne sur le climat afin d'y inscrire l'objectif de 90 % de réduction des émissions nettes à l'horizon 2040**. Une fois cet objectif fixé, et conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation, toutes les propositions législatives en matière de climat susceptibles d'avoir des incidences importantes sur le plan économique, environnemental ou social seront assorties d'analyses d'impact spécifiques. En outre, une révision du règlement sur la gouvernance visant à le simplifier et à le mettre à jour contribuerait à la réalisation de notre ambition climatique pour 2040, dans le sens de la neutralité climatique et de la résilience.

Comme dit précédemment, je veillerai à ce que l'UE maintienne le cap de notre action climatique, en m'appuyant sur le train de mesures complet dont nous disposons, en tirant les leçons du passé et en veillant à ce qu'il soit adapté à l'objectif 2040. Ce faisant, nous prendrons des mesures visant à garantir la compétitivité de l'industrie de l'UE et une transition juste pour tous. Je resterai ouvert à un dialogue franc et transparent avec tous les secteurs afin d'atteindre nos objectifs climatiques d'une manière équilibrée et efficace sur le plan des coûts.

Autre sujet important, **l'objectif pour 2035 de réduction des émissions de CO₂ des voitures** est présenté de manière plus détaillée dans ma réponse à la 7^e question.

Au-delà de cela, conformément à ma lettre de mission, je dirigerai les travaux sur le **plan européen d'adaptation au changement climatique** et soutiendrai les États membres, notamment sur les questions de préparation et de planification, et procèderai régulièrement à des évaluations des risques fondées sur des données scientifiques.

J'étudierai également la nécessité d'une **future législation sur la résilience et la préparation au changement climatique** et présenterai différentes options. Je m'appuierai pour ce faire sur la toute première évaluation européenne des risques climatiques, et j'ai d'ores et déjà pris bonne note des discussions qui ont eu lieu récemment au Parlement, lors du débat sur les inondations. J'examinerai attentivement les moyens de faire en sorte que la législation ayant un lien avec l'adaptation soit conforme à la finalité poursuivie et de réduire la charge administrative. Cela supposera de travailler en étroite collaboration avec les autres membres du collège pour tenter de rationaliser les politiques sectorielles, par exemple en déterminant quelles informations sectorielles pertinentes en matière d'adaptation sont déjà communiquées par les États membres et si nous pourrions faire un meilleur usage des informations satellitaires, voire de l'IA. Cela permettra de repérer les synergies, de rapprocher différents axes de travail sectoriels en matière de planification et d'établissement de rapports et de recenser les éventuels doubles emplois. En outre, l'adaptation constitue un défi croissant et un nouveau domaine d'action, de sorte que des exigences supplémentaires limitées s'imposeront probablement pour assurer notre résilience face à l'accélération rapide des risques climatiques.

10. Quelles mesures concrètes proposerez-vous pour promouvoir la décarbonation industrielle, notamment pour les industries à forte intensité énergétique et les secteurs où il est difficile de réduire les émissions? Quels secteurs et quels domaines devraient être prioritaires et sur la base de quels critères? À cet égard, quel rôle voyez-vous pour le système d'échange de quotas d'émission et le Fonds pour l'innovation? Quelles mesures proposerez-vous pour garantir des investissements à long terme dans des infrastructures européennes «zéro net»? Quelles mesures concrètes envisagez-vous en particulier pour l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie et comment voyez-vous sa relation avec le règlement pour une industrie «zéro net», la réglementation européenne sur les matières premières critiques et la plateforme STEP? Comment garantirez-vous, d'une manière générale, que les instruments de la politique climatique continuent de fournir des incitations économiques pour les investissements privés dans la décarbonation, tout en renforçant le cadre d'une transition sociale et juste? Comment envisagez-vous le futur cadre pour le captage, le transport et le stockage du CO₂ et comment garantirez-vous des incitations suffisantes pour l'industrie tout au long de la chaîne de valeur du captage, de l'utilisation et du stockage du dioxyde de carbone? Quels sont vos projets concernant le marché unique pour le CO₂, en particulier pour le CO₂ provenant de secteurs où il est difficile de réduire les émissions, compte tenu de la compétitivité de l'Union? Quelle est votre position sur le rôle d'une approche technologiquement neutre en ce qui

concerne le réexamen prévu du règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes comme mentionné dans votre lettre de mission?

L'incitation tarifaire du **SEQE de l'UE**, ainsi qu'une protection efficace contre le risque de fuite de carbone grâce au **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**, sont nos principaux outils pour **décarboner les industries de l'UE**, en fixant un prix pour le carbone et en créant des conditions de concurrence équitables au sein de l'UE. Mais pour atteindre la neutralité climatique, il faut aller au-delà des réductions marginales d'émissions. Des investissements importants dans des technologies de décarbonation en profondeur sont nécessaires, et nos politiques actuelles ne sont pas toujours suffisantes pour garantir que ces investissements puissent être financés. Par conséquent, nous devons également travailler sur d'autres leviers. Le **pacte pour une industrie propre** est l'occasion de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne et d'accélérer la décarbonation de l'Europe, décrite plus largement dans ma réponse à la question 7. Nous travaillerons à la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives visant à soutenir la décarbonation des secteurs dans lesquels il est difficile de réduire les émissions, à mettre en place un cadre pour le développement de marchés pilotes et à mobiliser des financements pour la transition.

L'amélioration de la disponibilité et de l'accès à une énergie propre abordable est une mesure horizontale qui profitera à toutes les industries, y compris les PME. Plus vite la décarbonation du réseau électrique sera réalisée, plus vite nos industries pourront en tirer profit. Toutefois, cela nécessite un renforcement rapide du réseau et une gestion réussie de l'intermittence des énergies renouvelables. Compte tenu de l'importance des industries à forte intensité énergétique dans de nombreuses chaînes de valeur, il faudra accorder une attention particulière à l'accélération et à la facilitation de leur décarbonation et à la production de produits sobres en carbone. Il est également d'une importance stratégique de renforcer la chaîne de valeur des technologies propres dans l'UE, en s'appuyant sur le règlement pour une industrie «zéro net». La Commission proposera également un plan industriel de l'UE pour le secteur automobile, l'un des secteurs économiques industriels clés de l'Europe qui devrait tirer parti des possibilités offertes par la transformation écologique et numérique. Les catalyseurs technologiques horizontaux tels que les technologies numériques, les matériaux avancés et les solutions circulaires ont également un rôle essentiel à jouer.

Pour revenir au **SEQE de l'UE**, il s'agit de notre instrument climatique clé. Il favorise la décarbonation industrielle de deux manières principales: en fixant un prix pour le carbone et en réinvestissant les recettes générées dans des solutions de décarbonation. C'est un système qui fonctionne! Il s'agit d'un instrument fondé sur le marché qui permet de réduire les émissions, de récompenser les industries les plus économes en carbone et de réorienter le coût de la pollution carbone vers des solutions climatiques grâce à des systèmes tels que le Fonds pour l'innovation. Toutefois, nous devons examiner comment le SEQE de l'UE continuera de soutenir la décarbonation de l'industrie au-delà de 2030. En effet, une décarbonation réussie signifierait que nous nous dirigeons vers un monde où les émissions sont très faibles et où les absorptions de carbone jouent un rôle dans la réduction des émissions dans les secteurs difficiles à décarboner. D'ici la mi-2026, la Commission évaluera plusieurs éléments pertinents pour une gestion industrielle durable du carbone. Elle élaborera des mesures envisageables et des mécanismes de soutien pour les absorptions industrielles de carbone, en examinant notamment si et comment celles-ci peuvent être prises en compte dans le SEQE de l'UE. Elle examinera comment comptabiliser le captage et l'utilisation du carbone, comment développer de nouveaux produits, et comment gérer la comptabilisation du CO₂ stocké dans les pays tiers voisins. Lors de la révision du SEQE de l'UE, nous pouvons réfléchir à la manière de renforcer encore son rôle dans le financement de la transition écologique.

L'allocation gratuite de quotas d'émission dans le cadre du SEQE de l'UE a été une source d'investissement pour l'industrie ces dernières années et a permis d'éviter les fuites de carbone. Les quotas du SEQE qui ne sont plus utilisés à cette fin seront mis aux enchères et les recettes seront versées au Fonds pour l'innovation, en accordant une attention particulière aux projets des secteurs relevant du MACF (sidérurgie, aluminium, ciment, engrais, hydrogène).

Avec l'introduction du **SEQE 2**, environ 75 % de toutes les émissions européennes seront soumises à un signal de prix du carbone. La tarification du carbone a une dimension sociale, en particulier dans les secteurs relevant du SEQE 2 qui fixent un prix pour les combustibles fossiles utilisés par les citoyens pour chauffer leurs maisons et conduire leurs voitures. C'est la raison pour laquelle le SEQE 2 est complété par un Fonds social pour le climat de 86,7 milliards d'euros, financé par les recettes de la vente des quotas du SEQE 2. Les États membres doivent veiller à ce que l'aide apportée par le Fonds social pour le climat soit ciblée avec précision, en fonction des circonstances nationales spécifiques, sur les personnes qui en ont besoin.

L'expérience montre que le **Fonds pour l'innovation** joue un rôle de plus en plus crucial dans le financement de la décarbonation de l'industrie. Afin de poursuivre le succès du Fonds pour l'innovation, nous encouragerons les «enchères en tant que service» ou les «subventions en tant que service» afin de permettre aux États membres de financer des projets sur leur territoire qui seront sélectionnés par le Fonds pour l'innovation. Je m'efforcerai en outre de faciliter la mise en commun des ressources européennes et nationales, afin de tirer parti des avantages du marché unique.

Plus généralement, nous devons redoubler d'efforts pour mobiliser et catalyser l'investissement privé, car le financement public ne suffira pas à lui seul. Je travaillerai avec mes collègues pour développer la finance durable, en particulier le **financement de la transition**, afin de soutenir la décarbonation de l'industrie. Les infrastructures paneuropéennes d'énergie et de décarbonisation associées seront essentielles pour permettre à notre économie de se décarboner. La mise en œuvre de la planification existante relevant du cadre stratégique RTE-E, du cadre du marché de l'électricité et du gaz ainsi que des plans nationaux en matière d'énergie et de climat est essentielle. Il restera important de faciliter le développement des infrastructures transfrontalières.

Je travaillerai en étroite collaboration avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle et la vice-présidente exécutive pour une transition propre, juste et compétitive afin de contribuer à l'élaboration du **nouvel acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie**. Dans le cadre de cet acte législatif, nous examinerons la meilleure manière de donner accès aux marchés, aux compétences, aux autorisations, à l'accès au financement et à la mobilisation de celui-ci, qui sont des facteurs clés pour aider les industries à se décarboner et à prospérer.

Enfin, en ce qui concerne le captage, le transport et le stockage du CO₂ (CSC), le captage et l'utilisation du carbone (CUC) et le marché unique du CO₂, je travaillerai à la mise en œuvre rapide du règlement pour une industrie «zéro net» et des mesures identifiées dans la stratégie industrielle de gestion du carbone publiée en février dernier afin de permettre le déploiement de solutions de captage, d'utilisation et de stockage du carbone et des infrastructures nécessaires, dans la perspective d'un marché unique du CO₂ en Europe.

En ce qui concerne le CSC, la Commission mettra en œuvre des mesures visant à soutenir la chaîne de valeur, les exploitants de sites de stockage de CO₂ et les autorités compétentes. Ces mesures comprennent la création de mécanismes de marché dynamiques, l'aide à l'octroi d'autorisations et des orientations destinées aux États membres, ainsi que la mise au point d'un atlas des investissements dans les sites de stockage de CO₂. En ce qui concerne les absorptions de carbone, la Commission élaborera d'autres mesures et mécanismes de soutien pour intensifier les absorptions. Il s'agit, entre autres, d'évaluer la manière dont les absorptions avec stockage permanent pourraient être prises en compte dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission et d'évaluer les objectifs globaux en matière d'absorptions dans le cadre de l'objectif climatique à l'horizon 2040. En ce qui concerne le captage et l'utilisation du carbone (CUC), la Commission examinera l'absorption de carbone en tant que ressource ainsi que le traitement du CUC dans le SEQUE. En ce qui concerne les infrastructures de transport de CO₂, qui constituent un catalyseur essentiel pour toutes les voies technologiques, la Commission a l'intention de travailler sur un mécanisme de planification du réseau et de proposer éventuellement un train de mesures réglementaires dans le domaine du transport. Parallèlement, des travaux seront menés pour élaborer des règles de comptabilisation des émissions, définir des normes minimales pour les flux de CO₂ et élaborer des lignes directrices pour le transport maritime. Pour toutes les technologies, des mesures facilitatrices sont proposées, telles que l'investissement et le financement, la sensibilisation du public, la recherche et l'innovation, ainsi que la coopération transfrontière. Je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres à la réalisation de ces objectifs, en particulier pour attirer les investissements privés nécessaires au déploiement des infrastructures de CO₂.

En ce qui concerne la révision prévue des **normes de CO₂ pour les voitures et les camionnettes**, veuillez consulter ma réponse à la question 7.

11. Quelles actions envisagez-vous pour stimuler la demande de l'Union en technologies propres «Made in Europe» et comment comptez-vous soutenir les chaînes de valeur de l'Union pour la fabrication de technologies propres, y compris au moyen de mesures axées sur l'offre? Quel niveau et quelle combinaison d'investissements privés et publics jugez-vous nécessaires, et comment évaluez-vous le rôle spécifique des instruments financiers de l'Union? Comment comptez-vous réduire les dépendances de l'Union, notamment à l'égard de la Chine? Quel cadre proposerez-vous pour réduire davantage et supprimer progressivement l'utilisation des subventions aux combustibles fossiles dans le cadre des efforts visant à réduire les dépendances de l'Europe? Quels sont vos projets concernant le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)? Quelles mesures envisagez-vous pour la compétitivité du secteur automobile européen?

Le fonds d'innovation du SEQUE sera fondamental pour la promotion des technologies propres dans l'UE.

Comme nous l'avons déjà fait, nous continuerons à organiser des appels axés sur les technologies propres, y compris leur fabrication, avec des critères de résilience appropriés en vue d'atteindre les objectifs du règlement pour une industrie «zéro net». Les propositions de projets soumises au Fonds pour l'innovation et dépassant les seuils d'évaluation minimaux définis dans les appels recevront le label (de souveraineté) STEP instauré dans le cadre de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP), que la proposition obtienne ou non un financement au titre du Fonds pour l'innovation. Le label vise à faciliter l'accès de ces projets à d'autres possibilités de financement, notamment au titre des fonds de la politique de cohésion et de la facilité pour la reprise et la résilience.

En ce qui concerne la **combinaison des financements privés et publics**, le financement privé devrait couvrir la plupart des besoins. En d'autres termes, l'investissement privé doit être justifié par des arguments économiques. Pour y parvenir, il est essentiel: premièrement, d'améliorer la profondeur des marchés de capitaux privés, comme le suggèrent les rapports Letta et Draghi; deuxièmement, de développer la finance durable, en particulier le financement de la transition; et troisièmement, de garantir la viabilité financière du plus grand nombre possible d'investissements dans la décarbonation. Le financement public devrait être limité à ces derniers objectifs et aux investissements pour lesquels la viabilité financière ne peut être garantie autrement (par exemple, certains investissements dans les infrastructures).

Lorsque le problème de l'investissement privé est celui de l'accès au financement, les instruments financiers devraient être privilégiés par rapport aux subventions. InvestEU a démontré la valeur ajoutée de disposer d'un instrument européen pour mobiliser des financements privés.

Le Fonds pour l'innovation est un autre exemple d'instrument efficace permettant de mobiliser des fonds privés pour investir dans des projets industriels plus risqués. Une meilleure combinaison des subventions et des instruments financiers peut permettre une utilisation plus rentable des fonds publics et accélérer le bouclage du montage financier pour les entreprises. Il est également essentiel d'accroître la finance durable, en particulier en ce qui concerne la transition et la résilience. En outre, une meilleure disponibilité des informations pour les entreprises et les investisseurs, ainsi que des plans de transition crédibles et conformes à la législation sur le climat, contribueront à déplacer les flux financiers et à soutenir ainsi la réalisation de nos objectifs en matière de climat et de croissance.

La **politique commerciale** a un rôle important à jouer pour aider les industries à forte intensité énergétique à se décarboner et pour diversifier les industries de technologies propres, afin d'améliorer les possibilités d'exportation, de se protéger contre la concurrence déloyale et de garantir des conditions de concurrence loyales et équitables. En ce qui concerne les technologies propres, différents secteurs sont confrontés à divers défis en termes de concurrence mondiale, et la politique commerciale peut les aider en ouvrant des possibilités d'exportation, en défendant le marché de l'UE ou en sécurisant l'approvisionnement, notamment en matières premières critiques. L'UE est un exportateur net dans certains secteurs industriels à zéro émission nette. Par exemple, dans le secteur éolien, sur la base des données de 2022, l'industrie de l'UE détient environ 30 % de la part du marché mondial. Il est donc important de promouvoir l'accès aux marchés des pays tiers pour notre industrie également.

La réduction des dépendances de l'UE passe à la fois par la promotion de notre propre compétitivité et de notre capacité d'innovation à l'intérieur de nos frontières, et par l'établissement de partenariats pour ouvrir de nouveaux marchés et de nouvelles sources d'approvisionnement à l'étranger. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires en vue de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, à la fois par la coopération bilatérale, comme dans le cas du groupe de travail UE-Japon sur les chaînes d'approvisionnement, et multilatérale (c'est-à-dire dans le contexte du G7). Ces efforts seront soutenus par des outils existants tels que la stratégie «Global Gateway» et par de nouveaux outils, tels que les partenariats pour des échanges et des investissements propres.

La Commission a pris des mesures importantes pour remédier aux dépendances à l'égard de la Chine, mais il faut aller plus loin. Le règlement pour une industrie «zéro net» et le règlement sur les matières premières critiques mettent tous deux l'accent sur la nécessité et les moyens de diversifier l'approvisionnement en composants et matériaux critiques, ainsi que sur la nécessité de disposer d'une base de production suffisante dans l'UE. De même, le mois dernier, nous avons proposé les règles de la prochaine vente aux enchères d'hydrogène dans le cadre du Fonds pour l'innovation, qui comprendra des critères explicites nous permettant de concevoir nos chaînes d'approvisionnement diversifiées, y compris la production d'électrolyseurs dans l'UE. C'est essentiel pour préserver la sécurité de l'approvisionnement ainsi que la sécurité des données. Le pacte pour une industrie propre devrait nous permettre d'y remédier davantage. Le MACF contribuera à la réalisation des objectifs climatiques de l'UE, répondra aux préoccupations en matière de fuites de carbone, tout en permettant des investissements dans

une industrie européenne décarbonée. **En ce qui concerne les subventions aux combustibles fossiles**, j'ai fait part de ma position en réponse à la question 6.

En ce qui concerne le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, si mon mandat est confirmé, je suivrai de près la mise en œuvre intégrale et en temps utile du MACF au cours de la période transitoire et au-delà. Je collaborerai avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle et d'autres services de la Commission pour préparer les actes délégués et les actes d'exécution, comme l'exige le règlement MACF. Cela garantira la bonne mise en œuvre du MACF, tout en limitant au minimum la charge administrative pour tous les acteurs concernés, en particulier les PME. Je veillerai à ce que la Commission continue d'écouter les parties prenantes, notamment les entreprises et les administrations nationales, mais aussi les partenaires des pays tiers, car nous voulons que les mesures de mise en œuvre soient aussi efficaces et performantes que possible. Je veillerai à ce que la Commission prenne en considération tous les enseignements tirés de la période transitoire actuelle. Nous présenterons un rapport d'examen au Parlement européen et au Conseil d'ici la fin de l'année prochaine. Le rapport comprendra une évaluation de l'extension éventuelle du MACF à un plus grand nombre de marchandises, de l'extension éventuelle de la couverture des émissions indirectes à tous les secteurs couverts, de la gouvernance du MACF et de l'incidence internationale du règlement sur les pays en développement, et en particulier sur les pays les moins avancés.

Enfin, la **compétitivité du secteur automobile européen** revêt une importance capitale pour l'économie de l'UE. Elle représente plus de 7 % du PIB et fournit, directement et indirectement, environ 13 millions d'emplois. Il est essentiel de définir le cadre approprié pour soutenir la compétitivité de l'industrie de l'UE tout au long de cette transition.

Les normes en matière de CO₂, tant pour les voitures et les camionnettes que pour les véhicules utilitaires lourds, offrent au marché une sécurité et une prévisibilité à long terme quant à l'ampleur de la transformation nécessaire dans le secteur automobile. Cela permet d'orienter les investissements dans les technologies propres, le développement de nouvelles chaînes de valeur dans l'UE, les infrastructures ainsi que la reconversion et le perfectionnement professionnels des travailleurs. D'autres mesures ont déjà été mises en place pour favoriser une transition réussie vers une mobilité à émissions nulles, et leur mise en œuvre intégrale sera essentielle, notamment: le règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (afin d'accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge et de ravitaillement), le règlement sur les batteries (afin de garantir que les batteries mises sur le marché de l'UE sont durables et circulaires tout au long de leur cycle de vie), le règlement sur les matières premières critiques (afin de garantir l'accès à un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques) et le plan d'action de l'UE pour les réseaux (afin d'assurer la modernisation du réseau électrique en vue de l'intégration de l'électromobilité). D'autres initiatives seront également nécessaires pour soutenir la compétitivité du secteur et, à cet égard, si ma nomination est confirmée, je travaillerai notamment avec d'autres commissaires sur le pacte pour une industrie propre en vue de débloquer les investissements, de créer des marchés pilotes pour les technologies propres et de mettre en place des conditions propices à la croissance et à la compétitivité des entreprises. L'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie aura pour objectif d'orienter les investissements et de soutenir davantage les industries engagées dans cette transition, notamment en accélérant les procédures de planification, d'appel d'offres et d'autorisations qui y sont liées. Enfin, je contribuerai à la mission du commissaire au transport durable et au tourisme qui consiste à élaborer un plan industriel de l'UE pour le secteur automobile.

Question de la commission de l'emploi et des affaires sociales

12. Votre lettre de mission indique que vous renforcerez le cadre d'une transition sociale et juste. Le cadre actuel pour une transition juste dans le pacte vert pour l'Europe est une combinaison d'instruments d'orientation, de suivi et de financement. Face aux coûts élevés de l'énergie et de la vie et aux inégalités croissantes, l'Union devrait mettre en place un cadre plus ambitieux et plus solide, comprenant des mesures contraignantes, et aborder les dimensions environnementale et sociale de manière complémentaire dès le départ.

En tant que commissaire désigné pour le climat, la neutralité carbone et la croissance propre, quelles mesures législatives concrètes prendrez-vous pour garantir une transition sociale et juste pour tous? Quelles mesures proposerez-vous dans le contexte d'un cadre renforcé pour une transition juste et comment comptez-vous promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des produits et services durables? Comment contribuerez-vous à la création d'emplois durables et de qualité, à l'application des conventions collectives et au respect des droits des travailleurs en matière d'information et de consultation? Et comment comptez-vous associer les partenaires sociaux à cette action?

La transition ne peut pas réussir si elle n'est pas équitable. **Au cours du mandat précédent, nous avons présenté**

des mesures importantes qui placent l'équité au cœur du pacte vert pour l'Europe, avec des financements octroyés et planifiés notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la reprise et la résilience, du Fonds social européen plus, du Fonds pour une transition juste et du Fonds social pour le climat. La recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique contenait des orientations concrètes pour les États membres sur la manière d'aborder les aspects de la transition liés à l'emploi et à la politique sociale. Nous avons intégré des éléments importants d'équité, comme la lutte contre la précarité énergétique, dans des initiatives telles que la directive relative à l'efficacité énergétique et la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive pour une transition propre, juste et compétitive et la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation afin d'utiliser au mieux les instruments existants à cet effet, tels que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat. Lors de la révision du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, je réfléchirai à la manière de mieux relever les enjeux et les possibilités liés à la transition juste. Je travaillerai en étroite collaboration avec mes collègues du collège afin d'assurer une transition juste pour tous et de créer les conditions adéquates permettant aux entreprises d'atteindre nos objectifs communs, notamment en facilitant le suivi et la mise en œuvre sur le terrain, en analysant les lacunes éventuelles et en définissant une approche commune et proactive.

Le financement est essentiel à une transition juste et équitable. Renforcer la compétitivité des entreprises européennes, c'est aussi créer des emplois et donner aux citoyens les moyens de réussir la transition. Parmi les investissements nécessaires à la réussite de la transition écologique figurent ceux visant à soutenir les personnes et les entreprises dans la transition. Il convient d'accorder une attention particulière aux possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels qui leur permettront de saisir les opportunités et de relever les défis de la transition. La priorité absolue est de garantir l'utilisation des ressources disponibles via NextGenerationEU et le budget actuel. Avec mes collègues, je veillerai à ce que le Fonds social pour le climat contribue dès son lancement à soutenir les personnes vulnérables, en particulier celles touchées par la précarité en matière d'énergie ou de transport. Sans préjudice des discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel, je soutiens l'engagement pris par la présidente dans les orientations politiques 2024-2029 d'augmenter de manière significative le financement en faveur d'une transition juste dans l'ensemble du budget à long terme. Nous travaillerons ensemble pour un budget à long terme plus simple, plus ciblé et plus réactif, qui reflète les priorités stratégiques européennes et notre ambition d'être une commission d'investissement.

En ce qui concerne la question générale des **produits et services durables**, le cadre pour l'écoconception des produits durables permet d'intensifier la tâche importante de définition de normes pour les produits consommateurs d'énergie, et d'éviter ainsi la vente de produits qui génèrent des factures énergétiques excessives. De nombreuses exigences existantes doivent être mises à jour, car les technologies disponibles s'améliorent constamment — un travail que je soutiendrai pleinement. Grâce à des dispositions sur la réparabilité, mais aussi sur la fonctionnalité globale et la prévention des émissions dangereuses, nous protégerons les consommateurs contre les coûts excessifs et continuerons à écarter du marché les produits non durables et nocifs. Parallèlement, un étiquetage actualisé en matière d'énergie et de durabilité, soutenu par le futur passeport numérique des produits de l'UE, permettra aux consommateurs de choisir les produits dont le coût total de propriété et l'empreinte environnementale sont les plus faibles. Nous collaborerons également avec les États membres pour améliorer la surveillance du marché et l'application des exigences en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique et pour prévenir la fraude. Dans la perspective de la mise en œuvre prochaine de la directive sur les allégations écologiques, actuellement en codécision, nous nous emploierons à proposer des règles claires contre l'écoblanchiment climatique, tout en permettant aux entreprises et aux consommateurs d'identifier les produits respectueux du climat. Nous fournirons des informations fiables sur l'empreinte climatique des produits de construction et des principaux produits industriels, ce qui permettra la création de marchés pilotes pour l'industrie européenne. En ce qui concerne le prix des produits durables, il est essentiel de garder à l'esprit les personnes les plus vulnérables et de veiller à ce que les biens et les services soient abordables. Je coopérerai étroitement avec les autres commissaires, à commencer par le commissaire à l'énergie et au logement, afin de promouvoir des logements abordables et durables ainsi qu'une énergie propre et moins chère. Le Fonds social pour le climat a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Avec le commissaire à l'énergie et au logement et la vice-présidente exécutive pour une transition propre, juste et compétitive, nous nous pencherons également sur la fiscalité et les subventions néfastes aux combustibles fossiles. Nous devons améliorer les incitations actuelles à abandonner les combustibles fossiles et réorienter les ressources concernées vers les investissements dans la décarbonation et la transition juste.

Dans mon travail en faveur d'une transition juste, je mettrai en œuvre le principe énoncé par la présidente dans ses orientations politiques, selon lequel **«les personnes et leurs emplois doivent toujours rester au cœur de notre économie sociale de marché, même si nos industries et nos économies sont en mutation»**. La transition vers la

neutralité climatique continuera de générer des besoins de compétences supplémentaires, tant dans les nouveaux secteurs «propres» que dans la transformation des secteurs existants. Ces besoins supplémentaires apparaissent dans un contexte de pénuries persistantes de main-d'œuvre et de compétences, et de besoins croissants de remplacement en raison du vieillissement de la main-d'œuvre. Je collaborerai avec la vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de l'état de préparation pour faire de l'UE une **Union des compétences**.

Je pense qu'il ne peut y avoir de transition juste si nous n'écoutons pas ceux qui sont confrontés aux plus grands défis. Je **travaillerai avec les partenaires sociaux** pour examiner les moyens de surmonter les principaux obstacles à la transition et de garantir la création d'emplois de qualité. Je contribuerai notamment aux travaux sur la **feuille de route pour des emplois de qualité**, qui sera élaborée avec les partenaires sociaux. Le cas échéant, j'aiderai également mes collègues à veiller à ce que les droits existants de l'UE dans le domaine de l'information et de la consultation des travailleurs soient appliqués et respectés afin de contribuer à une transition sociale et équitable. En outre, la Commission continuera d'apporter un soutien financier aux projets des partenaires sociaux afin de s'assurer que ces droits soient appliqués sur le terrain et d'accompagner les changements résultant de la transition.

Enfin, nous devons gérer les **risques climatiques** pour préserver et améliorer le niveau de vie, lutter contre les inégalités et protéger les personnes. En m'appuyant sur la communication de 2024 sur la gestion des risques climatiques, je m'emploierai à renforcer la résilience juste dans le cadre du prochain plan européen d'adaptation au changement climatique. Avec les autres commissaires, j'explorerai le potentiel de développement d'outils au niveau de l'UE susceptibles d'aider les décideurs à intégrer les informations sur les risques climatiques dans les processus démocratiques, afin de concevoir des politiques de résilience et d'adaptation au changement climatique qui soient justes et socialement équitables.

Question de la commission des transports et du tourisme

13. La présidente von der Leyen a chargé le futur commissaire pour le climat, la neutralité carbone et la croissance propre de soutenir la mise en œuvre du cadre juridique existant en matière de climat à l'horizon 2030, y compris les révisions à venir, ainsi que de garantir des investissements suffisants dans les infrastructures européennes «zéro net». Comment comptez-vous contribuer à la mise en œuvre correcte et en temps utile de la législation relative aux transports, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de transport européennes, la compétitivité du secteur européen des transports et des emplois de qualité et attrayants en Europe? Quels seraient votre stratégie et votre calendrier pour garantir des investissements suffisants, y compris dans les technologies «zéro net», les carburants et les infrastructures de recharge et de ravitaillement pour décarboner le secteur des transports?

Les transports constituent l'épine dorsale de l'économie européenne et permettent aux personnes de se déplacer. Le secteur des transports représente environ 5 % au PIB de l'UE et emploie plus de 10 millions de personnes, facilitant directement la croissance dans d'autres secteurs. Le tourisme — l'Europe étant toujours la première destination mondiale — dépend de la connectivité qui est essentielle pour que ses 3,5 millions d'entreprises et 20,4 millions de travailleurs puissent prospérer.

Mais les transports ont également un coût pour notre société et pour l'environnement. **Les transports sont le seul grand secteur de l'économie de l'UE où les émissions restent plus élevées qu'en 1990**, principalement en raison de l'augmentation significative de la demande de transport. La réalisation des objectifs de l'UE, à savoir la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 et l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050, nécessite des politiques et des mesures ambitieuses pour garantir une réduction rapide et suffisante des émissions provenant de tous les secteurs, y compris celui des transports. Comme le montrent les analyses d'impact relatives aux objectifs fixés pour 2040 et 2050, les émissions dans les transports doivent être réduites de 90 % d'ici à 2050 afin de parvenir à la neutralité climatique. Cette transition vers une mobilité à émissions nulles, que ce soit pour les personnes ou pour les biens, offre de grandes possibilités d'améliorer la qualité de vie grâce à la réduction de la pollution; elle ouvre aussi de grandes perspectives à l'industrie européenne, tout au long des chaînes de valeur, pour continuer à innover et à créer des emplois de haute qualité. C'est essentiel pour renforcer la compétitivité de nos industries et les aider à se hisser au premier rang mondial, alors que d'autres marchés évoluent rapidement vers une mobilité à émissions nulles. La transition écologique devrait être exécutée de manière à ne pas compromettre, mais à améliorer la connectivité et l'accès abordable aux options de transport durable pour tous les citoyens de l'Union.

Je collaborerai étroitement avec le commissaire au transport durable et au tourisme pour mettre en œuvre ces différents aspects.

Dans ce contexte, l'UE a mis en place un **cadre global pour la transition**, fondé sur le principe du pollueur-payeur, et il est désormais essentiel de progresser dans sa mise en œuvre. En ce qui concerne le transport routier, les normes d'émission de CO₂ pour les véhicules fixent des objectifs clairs: un objectif de réduction des émissions de 100 % pour les voitures et camionnettes neuves ainsi que les autobus urbains immatriculés dans l'UE à partir de 2035, et un objectif de réduction des émissions de 90 % pour les véhicules utilitaires lourds d'ici à 2040. La demande mondiale de véhicules zéro émission augmente, il est donc nécessaire de continuer à stimuler les investissements dans les technologies, les infrastructures, les compétences et le développement de nouvelles chaînes de valeur, afin de renforcer la position concurrentielle de l'industrie de l'UE dans la transition mondiale vers une mobilité à émissions nulles. À cet égard, la stabilité et la mise en œuvre des normes en matière de CO₂ sont essentielles car elles offrent une prévisibilité claire à long terme pour réaliser les investissements nécessaires dans le secteur. Comme annoncé dans les orientations politiques et confirmé dans ma lettre de mission, la révision prévue apportera une modification ciblée au règlement afin d'inclure les carburants de synthèse dans une approche technologiquement neutre. En outre, la tarification du carbone pour le transport routier introduite dans le **SEQE 2** complètera les normes en matière de CO₂ (ainsi que d'autres politiques telles que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables) par des incitations économiques à l'investissement. Nous sommes prêts à commencer la surveillance et la déclaration des émissions en janvier 2025. La Commission apportera son soutien aux États membres pour faciliter le démarrage du système et assurer sa mise en œuvre uniforme dans l'ensemble de l'UE.

L'UE a également mis en place des mesures de soutien, notamment le règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et le règlement sur les batteries, qui garantiront le déploiement des infrastructures de recharge nécessaires pour les véhicules à émission nulle dans toute l'Europe, renforçant ainsi leur attractivité pour les citoyens et les entreprises de l'UE.

Afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour l'industrie de l'UE, la Commission utilisera également des instruments de défense commerciale lorsque cela est justifié, comme elle l'a fait avec les mesures compensatoires applicables aux voitures électriques importées de Chine.

L'importance croissante de la **tarification du carbone dans l'aviation et son introduction dans le transport maritime** créeront des conditions de concurrence plus équitables pour les solutions de transport décarboné dans ces industries, qui demeurent essentielles pour ces secteurs internationaux. C'est pourquoi le SEQE de l'UE repose sur l'égalité de traitement de toutes les compagnies aériennes en ce qui concerne les routes et sur la neutralité des pavillons pour le transport maritime. Au niveau international, la Commission s'emploie à relever le niveau d'ambition en renforçant le régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) et en encourageant la participation des pays tiers. Parallèlement, le SEQE de l'UE prévoit des garanties pour la compétitivité de nos compagnies aériennes. Le SEQE de l'UE est complété par d'autres mesures visant à encourager la décarbonation de l'aviation, notamment le règlement ReFuelEU Aviation, l'alliance pour les aéronefs à émissions nulles et l'alliance industrielle pour la chaîne de valeur des carburants renouvelables et à faible intensité de carbone.

Pour le transport **maritime**, le règlement FuelEU Maritime et l'extension du SEQE de l'UE au secteur du transport maritime constituent le cadre de la transition propre du secteur et offrent d'importantes possibilités industrielles et concurrentielles pour l'ensemble de la chaîne de valeur du transport maritime dans l'UE. Grâce à ce cadre réglementaire solide et aux mesures mises en place pour lutter contre le risque de fraude, l'industrie de l'UE est bien placée pour devenir un acteur de premier plan dans le domaine du transport maritime durable et numériquement amélioré. La Commission continuera de surveiller les facteurs ayant une incidence sur la compétitivité du secteur ainsi que les perspectives et les défis futurs liés à sa transition énergétique. Je soutiendrai le commissaire au transport durable et au tourisme dans l'élaboration de la stratégie industrielle maritime et je contribuerai à ses travaux visant à mettre en place un ensemble complet de mesures au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour décarboner le transport maritime d'ici à 2050.

La compétitivité des entreprises de transport européennes dépend de la disponibilité de personnel qualifié et formé. Je collaborerai avec le commissaire au transport durable et au tourisme afin de remédier à la pénurie actuelle de travailleurs dans le secteur et de relever les défis liés à la reconversion et au perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre dans tous les modes de transport. Si ma nomination est confirmée, je soutiendrai la coopération avec les autorités nationales et les parties prenantes concernées pour intensifier les efforts qu'elles déploient afin de garantir que la main-d'œuvre dispose des compétences nécessaires pour s'adapter aux nouvelles technologies et à l'innovation. Je continuerai également à soutenir les travaux menés dans le cadre des partenariats à grande échelle pour les compétences dans le secteur de l'automobile et dans celui de la construction navale et des technologies maritimes. Les programmes et les fonds tels que le Fonds social européen + et la facilité pour la reprise et la résilience représentent des possibilités importantes.

Le **Fonds pour l'innovation du SEQE de l'UE** a joué un rôle important dans la décarbonation tout en maintenant la compétitivité du secteur des transports. En ce qui concerne l'aviation, une incitation supplémentaire de 20 millions de quotas d'émission du SEQE a été mise en place afin d'accélérer l'utilisation de carburants d'aviation durables. Pour le secteur du transport maritime, 20 millions de quotas du SEQE sont disponibles pour soutenir les investissements dans le secteur jusqu'en 2030. Les investissements dans la production de carburants de substitution durables, dans les transbordeurs électriques, dans la modernisation des flottes afin d'améliorer l'efficacité énergétique des navires existants ou dans le déploiement de solutions de propulsion éolienne fabriquées dans l'UE sont de bons exemples du vaste potentiel permettant de combiner une action efficace de lutte contre les changements climatiques avec une primauté industrielle. En complément du Fonds pour l'innovation du SEQE, le Fonds pour la modernisation, également financé par les recettes du SEQE de l'UE, peut financer des infrastructures de mobilité à émissions nulles dans 13 États membres à faibles revenus. Les recettes du SEQE peuvent être utilisées par les États membres pour investir dans l'action pour le climat dans le secteur des transports. Certains États membres en utilisent déjà une part importante.

Je soutiendrai l'adoption, dès le début du mandat, d'un **pacte d'investissement global dans le domaine des transports durables**, qui définira une approche stratégique pour développer et hiérarchiser les investissements dans les solutions de décarbonation des transports, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner, comme l'aviation et le transport maritime, et pour garantir l'accès à un approvisionnement énergétique bon marché, durable et sûr. Il est important de mettre au point des instruments à l'échelle européenne afin d'éviter une mosaïque d'instruments nationaux qui risquent de fausser le marché intérieur ou de créer une concurrence en matière de subventions entre les États membres.

Enfin, les modes de transport propres, tels que le rail, peuvent offrir des solutions pour de nombreux trajets, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, et doivent être mieux intégrés dans le système de transport.

Question de la sous-commission des affaires fiscales

Cadre fiscal pour le secteur financier de l'Union

14. Votre lettre de mission indique que vous identifierez des solutions innovantes pour doter le secteur financier de l'Union d'un cadre fiscal cohérent. Quelles modifications spécifiques de la politique fiscale de l'Union proposerez-vous pour i) atteindre cet objectif, ii) accroître les investissements privés et réduire l'évasion et la fraude fiscales des entreprises et des particuliers, iii) simplifier le système fiscal afin de garantir la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontières et d'accroître les fonds propres dans le financement des entreprises, en accélérant ainsi l'achèvement de l'union des marchés des capitaux et iv) poursuivre la réforme de la fiscalité des entreprises dans l'Union? Comment voyez-vous le rôle de l'harmonisation de l'impôt sur le capital dans le contexte du développement de l'union de l'épargne et des investissements, comme envisagé dans le rapport Letta?

Le secteur financier joue un rôle essentiel dans l'économie. Outre son importance significative dans la création d'emplois (4,9 millions en 2023) et dans le PIB (618 milliards d'euros, soit environ 4,3 % du PIB de l'UE en 2022), il collecte l'épargne et la redistribue aux citoyens et aux entreprises sous forme de financements et d'investissements. Ce rôle d'intermédiation est crucial, et le bon fonctionnement des services financiers est indispensable pour assurer une croissance économique résiliente grâce au financement efficace de nos économies, y compris l'innovation. Il s'agit donc d'un élément essentiel de la compétitivité européenne. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je veillerai à ce que les règles fiscales soient modernisées afin de soutenir les fonctions clés que le système financier remplit dans l'économie.

Une étape importante a été franchie au cours du mandat de la précédente Commission avec l'adoption par le Conseil de la directive FASTER (Faster and Safer Tax Excess Relief) dans le domaine des procédures de dégrèvement de la retenue à la source. Il s'agit déjà d'un pas très important dans la bonne direction et d'un tremplin vers l'union européenne de l'épargne et des investissements annoncée dans les orientations politiques. FASTER permettra aux investisseurs d'obtenir plus facilement et plus rapidement le remboursement des excédents d'impôts retenus à la source, évitant ainsi la double imposition. La directive prévoit également de solides procédures de dégrèvement pour lutter contre les abus fiscaux au profit des investisseurs, des intermédiaires financiers et des administrations fiscales. Ces procédures normalisées permettront aux investisseurs d'économiser environ 5,17 milliards d'euros par an.

Il convient, toutefois, de ne pas en rester là. C'est pourquoi j'examinerai en détail le cadre fiscal actuel et proposerai des réformes partout où elles seront nécessaires. D'importants progrès ont été accomplis en matière de

réglementation pour résoudre les problèmes liés à la prise de risques excessive de la part du secteur financier et pour atténuer les conséquences de la crise financière. À l'avenir, il est tout aussi important de veiller à ce que les règles fiscales applicables au secteur financier contribuent au développement de l'union européenne de l'épargne et des investissements et renforcent la compétitivité de l'UE.

Les règles fiscales applicables au secteur financier diffèrent considérablement dans l'Union, les États membres appliquant des taxes sectorielles nombreuses et diverses, ce qui crée une complexité et des distorsions au sein du marché unique. Les entreprises opérant dans le secteur financier de l'UE sont exposées à une mosaïque de taxes sectorielles non harmonisées, notamment des taxes sur les primes d'assurance, des prélèvements sur les établissements financiers, des taxes spéciales sur les salaires et des taxes sur les transactions financières, qui s'ajoutent aux taxes appliquées à l'ensemble de l'économie, tels que les impôts sur les sociétés. Dans l'UE, de nombreux services financiers sont exonérés de TVA. Cette exonération, obligatoire en vertu de la directive TVA de l'UE, est en place depuis plus de 40 ans et est, à certains égards, dépassée. En effet, l'intégration croissante des technologies numériques dans le secteur financier et dans la société au sens large se traduit par de nouveaux services qui n'existaient pas au moment de l'adoption du cadre fiscal actuel. Cette exonération n'entraîne pas une sous-imposition du secteur financier, étant donné que la TVA est neutre en termes de coûts pour les entreprises.

Si mon mandat est confirmé, je veillerai donc à ce que la réflexion sur les règles appropriées pour la taxation du secteur financier aborde tous les aspects susmentionnés, y compris la TVA, et évalue également si les règles nationales relatives aux taxes sectorielles appliquées dans les États membres de l'UE entravent les opérations transfrontières et freinent la numérisation, la compétitivité et l'innovation dans le marché unique. À cette fin, une étude approfondie a été lancée pour examiner cette question. Étant donné que cela peut entraîner des modifications de taxes qui sont actuellement entièrement réglementées au niveau national, il faudra mener une vaste réflexion associant les États membres et le secteur financier.

Conscient des difficultés rencontrées par les start-ups et les entreprises en expansion financées par du capital-risque ou d'autres formes de capital de croissance pour accéder aux sources de financement dans l'UE, je m'engage à étudier différentes options pour inciter les investisseurs à investir dans des entreprises ou des activités innovantes, en tenant compte des meilleures pratiques mondiales.

Toute nouvelle initiative ou proposition nécessitera une consultation approfondie, un dialogue avec toutes les parties prenantes et une évaluation des différentes options possibles. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je collaborerai également avec les autres commissaires et vice-présidents exécutifs concernés, ainsi qu'avec le Parlement, le Conseil et les parties prenantes.